



Elis

Société anonyme à directoire et conseil de surveillance au capital de 497.610.410 euros
Siège social : 33 rue Voltaire à Puteaux (92800)
499 668 440 R.C.S. Nanterre

ACTUALISATION DU DOCUMENT DE BASE



La présente actualisation a été déposée auprès de l'Autorité des marchés financiers le 11 décembre 2014. Elle complète le document de base enregistré par l'Autorité des marchés financiers le 8 septembre 2014 sous le numéro I.14-053.

Le document de base et son actualisation ne pourront être utilisés à l'appui d'une opération financière que s'ils sont complétés par une note d'opération visée par l'Autorité des marchés financiers. Ils ont été établis par l'émetteur et engagent la responsabilité de leurs signataires.

Des exemplaires de la présente actualisation et du document de base sont disponibles sans frais au siège social d'Elis (33, rue Voltaire à Puteaux (92800)), ainsi que sur le site internet de la Société (www.elis.com) et sur celui de l'Autorité des marchés financiers (www.amf-france.org).

REMARQUES GÉNÉRALES

Dans la présente actualisation du document de base, sauf indication contraire, le terme « **Société** » ou « **Elis** » désigne Elis, société anonyme dont le siège social est située au 33, rue Voltaire à Puteaux (92800), et qui est immatriculée au registre du commerce et des sociétés de Nanterre sous le numéro 499 668 440 et le terme « **Groupe** » désigne ensemble la Société et ses filiales consolidées.

La numérotation des chapitres et paragraphes dans la présente actualisation du document de base reprend la numérotation des chapitres et paragraphes du document de base enregistré par l'AMF sous le numéro I.14-053 le 8 septembre 2014, qui sont mis à jour au titre de la présente actualisation.

La présente actualisation du document de base contient des indications sur les objectifs et les prévisions de la Société, notamment dans les chapitres 12 – « *Informations sur les tendances et les objectifs* » et 13 – « *Prévisions ou estimations du bénéfice* ». Ces indications sont parfois identifiées par l'utilisation du futur, du conditionnel et de termes à caractère prospectif, tels que « penser », « avoir pour objectif », « s'attendre à », « entend », « devrait », « ambitionner », « estimer », « croire », « souhaite », « pourrait », etc. Ces informations sont fondées sur des données, hypothèses et estimations considérées comme raisonnables par la Société. Elles sont susceptibles d'évoluer ou d'être modifiées en raison des incertitudes liées notamment aux aléas de toute activité ainsi qu'à l'environnement économique, financier, concurrentiel, réglementaire et climatique. La Société ne prend aucun engagement de publier des mises à jour des objectifs, prévisions et informations à caractère prospectif contenus dans la présente actualisation du document de base, excepté dans le cadre de toute obligation légale ou réglementaire qui lui serait applicable. En outre, la concrétisation de certains risques décrits au chapitre 4 – *Facteurs de risques* du document de base et de la présente actualisation du document de base est susceptible d'avoir un impact sur les activités du Groupe et sa capacité à réaliser ses objectifs. Par ailleurs, la réalisation des objectifs suppose le succès de la stratégie présentée à la section 6.1 – « *Présentation Générale du Groupe* » du document de base. La Société ne prend aucun engagement et ne donne aucune garantie sur la réalisation des objectifs figurant dans la présente actualisation du document de base.

Les investisseurs sont invités à prendre attentivement en considération les facteurs de risques décrits au chapitre 4 – « *Facteurs de risques* » du document de base et la présente actualisation du document de base avant de prendre leur décision d'investissement. La concrétisation de tout ou partie de ces risques est susceptible d'avoir un effet négatif sur les activités, la situation, les résultats financiers du Groupe ou sur ses objectifs. En outre, d'autres risques, non encore identifiés ou considérés comme non significatifs par la Société à la date de la présente actualisation du document de base, pourraient avoir le même effet négatif et les investisseurs pourraient perdre tout ou partie de leur investissement.

TABLE DES MATIERES

CHAPITRE 1 PERSONNES RESPONSABLES DE L'ACTUALISATION DU DOCUMENT DE BASE.....	3
1.1	
1.2	
1.3	
CHAPITRE 3 INFORMATIONS FINANCIERES SELECTIONNEES	4
3.1	
3.2	
3.3	
3.4	
CHAPITRE 4 FACTEURS DE RISQUES.....	8
CHAPITRE 6 APERÇU DES ACTIVITES DU GROUPE	11
6.1	
CHAPITRE 9 EXAMEN DE LA SITUATION FINANCIERE ET DU RESULTAT.....	13
9.7	
9.8	
CHAPITRE 10 TRESORERIE ET CAPITAUX.....	23
10.1	
10.3	
10.4	
10.5	
CHAPITRE 12 INFORMATIONS SUR LES TENDANCES ET LES OBJECTIFS.....	29
12.1	
12.2	
CHAPITRE 13 PREVISIONS OU ESTIMATIONS DU BENEFICE.....	32
13.1	
13.2	
13.3	
CHAPITRE 14 ORGANES D'ADMINISTRATION, DE DIRECTION, DE SURVEILLANCE ET DIRECTION GENERALE.....	36
CHAPITRE 15 REMUNERATIONS ET AVANTAGES	42
15.3	
CHAPITRE 16 FONCTIONNEMENT DES ORGANES D'ADMINISTRATION ET DE DIRECTION DE LA SOCIETE	48
16.3	
CHAPITRE 17 SALARIES	49
17.1	
CHAPITRE 18 PRINCIPAUX ACTIONNAIRES	50
18.3	
18.6	

CHAPITRE 20 INFORMATIONS FINANCIERES CONCERNANT LE PATRIMOINE, LA SITUATION FINANCIERE ET LES RESULTATS DE LA SOCIETE.....	54
20.1	
20.3	
CHAPITRE 21 INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES.....	57
CHAPITRE 24 DOCUMENTS ACCESSIBLES AU PUBLIC	59
.....	60

CHAPITRE 1

1.1

Xavier Martiré, Président du directoire de la Société.

1.2

« J'atteste, après avoir pris toute mesure raisonnable à cet effet, que les informations contenues dans la présente actualisation du document de base sont, à ma connaissance, conformes à la réalité et ne comportent pas d'omission de nature à en altérer la portée.

J'ai obtenu des contrôleurs légaux des comptes une lettre de fin de travaux, dans laquelle ils indiquent avoir procédé à la vérification des informations portant sur la situation financière et les comptes donnés dans la présente actualisation du document de base ainsi qu'à la lecture d'ensemble de l'actualisation du document de base.

Les informations financières historiques pour la période de 9 mois close le 30 septembre 2014 ainsi que les informations prévisionnelles présentées dans la présente actualisation du document de base ont fait l'objet de rapports des contrôleurs légaux figurant aux sections 13.3 et 20.1.6 de ladite actualisation. Ces rapports ne contiennent aucune observation ou réserve. »

Le 11 décembre 2014

Xavier Martiré, Président du directoire

1.3

La section 1.3 – « Responsable de l'information financière » du document de base est modifiée comme suit :

Louis Guyot
Directeur Administratif et Financier

31 rue Voltaire – B.P. 62
F-92803 Puteaux Cedex

Téléphone : + 33 1 41 25 45 00
Télécopie : + 33 1 41 25 47 10
investors@elis.com
www.elis.com

CHAPITRE 3

Le chapitre 3 – « *Informations financières sélectionnées* » du document de base est complété par les informations suivantes pour la période de 9 mois close le 30 septembre 2014.

Les tableaux ci-après inclus aux sections 3.1 – « *Informations financières sélectionnées du compte de résultat consolidé* », 3.2 – « *Informations financières sélectionnées du bilan consolidé* », 3.3 – « *Informations financières sélectionnées des flux de trésorerie consolidés* » et 3.4 – « *Autres informations financières et opérationnelles sélectionnées ventilées par secteur opérationnel* » de la présente actualisation du document de base présentent certaines informations financières sélectionnées pour les périodes de 9 mois closes les 30 septembre 2013 et 2014.

Les informations financières présentées ci-dessous sont issues des comptes consolidés du Groupe pour la période de 9 mois close le 30 septembre 2014, établis conformément aux normes IFRS telles qu'adoptées par l'Union européenne, figurant à la section 20.1.5 – « *Comptes consolidés intermédiaires condensés au 30 septembre 2014 établis selon les normes IFRS* » de la présente actualisation du document de base. Les comptes consolidés intermédiaires condensés pour la période de 9 mois close le 30 septembre 2014 ont fait l'objet d'un examen limité par les commissaires aux comptes de la Société. Le rapport des commissaires aux comptes de la Société sur les comptes consolidés intermédiaires condensés pour la période de 9 mois close le 30 septembre 2014 figure à la section 20.1.6 – « *Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes consolidés intermédiaires condensés au 30 septembre 2014 établis selon les normes IFRS* » de la présente actualisation du document de base.

La synthèse des informations financières sélectionnées ci-dessous pour la période de 9 mois close le 30 septembre 2014 doit être lue en parallèle avec (i) les comptes consolidés intermédiaires condensés pour la période de 9 mois close le 30 septembre 2014, (ii) la discussion relative à la situation financière et aux résultats du Groupe présentée au chapitre 9 – « *Examen de la situation financière et du résultat* » de la présente actualisation du document de base ainsi que (iii) la discussion relative à la position de trésorerie et aux capitaux propres présentée au chapitre 10 – « *Trésorerie et capitaux* » de la présente actualisation du document de base.

3.1

La section 3.1 – « *Informations financières sélectionnées du compte de résultat consolidé* » du document de base est complétée par les informations financières sélectionnées suivantes pour les périodes de 9 mois closes les 30 septembre 2013 et 2014 :

	9 mois clos le 30 septembre	
	2013*	2014
	(en millions d'euros)	
Produits de l'activité ordinaire (chiffre d'affaires¹) ..	922,3	1000,1
Coût du linge, des appareils et autres consommables* ...	(143,5)	(164,4)
Coûts de traitement.....	(307,7)	(350,1)
Coûts de distribution	(145,5)	(157,6)
Marge brute*	325,5	328,1
Frais de vente, généraux et administratifs	(155,8)	(159,4)
Résultat opérationnel avant autres produits et charges et avant dotation aux amortissements des relations clientèle	169,7	168,7
Dotation aux amortissements des relations clientèle	(29,7)	(30,8)
Pertes de valeur sur écarts d'acquisition.....	0,0	0,0
Autres produits et charges opérationnels	(13,9)	(20,9)
Résultat opérationnel	126,1	117,0
Résultat financier.....	(120,3)	(116,9)
Résultat avant impôt	5,9	0,1
Charge d'impôt.....	(11,4)	(13,5)

¹ Les « Produits de l'activité ordinaire » pourront être désignés par le terme « chiffre d'affaires » ou « chiffre d'affaires consolidé » dans la présente actualisation du document de base.

	9 mois clos le 30 septembre	
	2013*	2014
	(en millions d'euros)	
Quote-part dans le résultat des entreprises comptabilisées selon la méthode de mise en équivalence	0,1	0,0
Résultat net	(5,5)	(13,4)

* Une étude a été réalisée sur la durée d'utilité réelle du textile. Cette revue de la durée d'utilité des articles donnés en location a conduit à allonger leur durée d'amortissement à compter du 1er janvier 2012. Cela a entraîné une baisse de la charge d'amortissement de 9,0 millions d'euros pour la période de 9 mois close le 30 septembre 2013. Cet allongement a principalement concerné le linge plat où la durée moyenne d'amortissement pratiquée est passée de 2 à 3 ans.

3.2

La section 3.2 – « *Informations financières sélectionnées du bilan consolidé* » du document de base est complétée par les informations financières sélectionnées suivantes pour la période de 9 mois close le 30 septembre 2014 :

	30 septembre	31 décembre
	2014	2013 ⁽¹⁾
	(en millions d'euros)	
Actifs non courants	2 675,0	2 531,1
<i>Dont écarts d'acquisitions</i>	1 534,2	1 454,9
<i>Dont immobilisations incorporelles</i>	414,8	428,3
Actifs courants	492,2	398,6
Actifs détenus en vue de la vente	—	88,9
Total actif	3 167,2	3 018,6
Capitaux propres	383,2	347,4
Passifs non courants	2 277,6	2 194,6
Passifs courants	506,4	468,0
Passifs directement liés aux actifs détenus en vue de la vente	—	8,6
Total passifs et capitaux propres	3 167,2	3 018,6

⁽¹⁾ Ajusté de l'affectation définitive de l'écart d'acquisition de Explotadora de Lavanderias (voir la note 1 des comptes consolidés du Groupe pour les exercices clos les 31 décembre 2011, 2012 et 2013 figurant à la section 20.1.1 – « *Comptes consolidés établis selon les normes IFRS pour les exercices clos les 31 décembre 2011, 2012 et 2013* » du document de base et précisant que la comptabilisation initiale de ce regroupement d'entreprise était inachevée et les montants antérieurement publiés ne l'étaient qu'à titre provisoire).

3.3

La section 3.3 – « *Informations financières sélectionnées des flux de trésorerie consolidés* » du document de base est complétée par les informations financières sélectionnées suivantes pour les périodes de 9 mois closes les 30 septembre 2013 et 2014 :

	9 mois clos le 30 septembre	
	2013	2014
	(en millions d'euros)	
Flux nets de trésorerie générés par l'activité	259,1	264,5
Flux nets de trésorerie liés aux opérations d'investissement	(179,8)	(180,7)
Flux nets de trésorerie liés aux opérations de financement	(75,2)	(71,2)
Variation de trésorerie	4,1	12,6
Trésorerie à l'ouverture	54,7	48,6
Incidence de la variation du cours des devises sur la trésorerie	(0,6)	0,6
Trésorerie à la clôture	58,2	61,8

3.4

La section 3.4 – « *Autres informations financières et opérationnelles sélectionnées ventilées par secteur opérationnel* » du document de base est complétée par les informations financières sélectionnées suivantes pour les périodes de 9 mois closes les 30 septembre 2013 et 2014 :

	9 mois clos le 30 septembre	
	2013	2014
(millions d'euros)		
France		
Chiffre d'affaires	710,2	719,5
Inter-secteur ⁽¹⁾	1,9	1,8
Chiffre d'affaires y compris inter-secteur	712,1	721,3
EBITDA ⁽²⁾	260,4	265,5
<i>En % du chiffre d'affaires y compris inter-secteur⁽³⁾</i>	36,6 %	36,8 %
Europe		
Chiffre d'affaires	194,0	206,5
Inter-secteur ⁽¹⁾	1,1	0,4
Chiffre d'affaires y compris inter-secteur	195,1	206,9
EBITDA ⁽²⁾	46,4	51,3
<i>En % du chiffre d'affaires y compris inter-secteur⁽³⁾</i>	23,8 %	24,8 %
Brésil		
Chiffre d'affaires	--	61,5
Inter-secteur ⁽¹⁾	--	(0,0)
Chiffre d'affaires y compris inter-secteur	--	61,5
EBITDA ⁽²⁾	(0,5)	13,1
<i>En % du chiffre d'affaires y compris inter-secteur⁽³⁾</i>	--	21,3 %
Entités Manufacturières		
Chiffre d'affaires	18,1	12,7
Inter-secteur ⁽¹⁾	6,2	6,1
Chiffre d'affaires y compris inter-secteur	24,3	18,8
EBITDA ⁽²⁾	2,4	1,8
<i>En % du chiffre d'affaires y compris inter-secteur⁽³⁾</i>	9,9 %	9,6 %
Elimination & Holdings		
Chiffre d'affaires	--	--
Inter-secteur ⁽¹⁾	(9,2)	(8,4)
Chiffre d'affaires y compris inter-secteur	(9,2)	(8,4)
EBITDA ⁽²⁾⁽⁴⁾	(1,0)	(0,5)
<i>En % du chiffre d'affaires y compris inter-secteur⁽³⁾</i>	--	--
Total		
Chiffre d'affaires consolidé	922,3	1000,1
EBITDA ⁽²⁾	307,7	331,2
<i>En % du chiffre d'affaires consolidé</i>	33,4 %	33,1 %
Endettement net ajusté⁽⁵⁾	--	2 011,9

⁽¹⁾ Les ventes inter-secteur correspondent à de la sous-traitance entre secteurs opérationnels dédiés à l'activité de location-entretien et à des ventes de marchandises entre les Entités Manufacturières et les autres secteurs opérationnels. Il ne s'agit donc pas de ventes à destination de clients externes. En conséquence, elles sont supprimées pour la détermination du chiffre d'affaires consolidé du Groupe. Les ventes inter-secteur sont non significatives au regard des ventes à destination de clients externes pour les secteurs opérationnels France et Europe. En revanche, concernant les Entités Manufacturières, ces ventes inter-secteurs représentent une part significative de leur activité. Pour la période de 9 mois close le 30 septembre 2014, les ventes inter-secteur des Entités Manufacturières représentent 6,1 millions d'euros dont 4,2 millions d'euros pour Kennedy Hygiene Products et 1,9 million d'euros pour Le Jacquard Français.

⁽²⁾ Pour une définition de l'EBITDA et de l'EBIT, voir la note 1 des comptes consolidés intermédiaires condensés pour la période de 9 mois close le 30 septembre 2014 inclus à la section 20.1.5 – « *Comptes consolidés intermédiaires condensés au 30 septembre 2014 établis selon les normes IFRS* » de la présente actualisation du document de base.

- (3) Le ratio de marge d'EBITDA est calculé en pourcentage du chiffre d'affaires y compris inter-secteur car les charges afférentes à la réalisation des ventes inter-secteur sont capturées dans le calcul de l'EBITDA de chaque secteur opérationnel.
- (4) L'EBITDA « Elimination & Holdings » correspond à l'EBITDA des sociétés holding du Groupe. Ces sociétés supportent certains coûts administratifs du Groupe qui ne sont pas alloués aux secteurs opérationnels.
- (5) La notion d'endettement net ajusté utilisée par le Groupe est constituée de la somme des dettes financières non courantes, des dettes financières courantes et de la trésorerie et équivalents de trésorerie ajustée des frais d'émission d'emprunts capitalisés, de l'impact de l'application de la méthode du taux d'intérêt effectif, du compte courant bloqué de participation et des obligations souscrites par Eurazeo/ECIP Elis y compris les intérêts courus. Pour plus d'informations sur le calcul de l'endettement net ajusté, voir section 10.6.2 – « *Passifs financiers* » du document de base.

CHAPITRE 4

4.2.4

Le premier paragraphe de la section 4.2.4 – « *Risques liés aux acquisitions et aux cessions* » du document de base est complété comme suit :

L'activité du Groupe a connu une croissance soutenue au cours des dernières années, en grande partie en raison des acquisitions réalisées dans plusieurs pays d'Europe de l'Ouest et du Sud et plus récemment au Brésil avec l'acquisition d'Atmosfera en février 2014 (voir section 9.1.2.2 – « *Acquisitions* » du document de base). Le Groupe entend poursuivre le développement et l'expansion de son activité par le biais d'acquisitions, principalement en Europe. Les acquisitions et la croissance externe du Groupe pourraient peser sur ses ressources financières et de gestion. Les risques associés aux acquisitions et susceptibles d'avoir un effet défavorable significatif sur l'activité, les résultats d'exploitation, la situation financière ou les perspectives du Groupe, comprennent notamment les risques suivants :

- l'incapacité du Groupe à trouver des cibles appropriées ;
- l'incapacité du Groupe à planifier et à réaliser efficacement une acquisition donnée ;
- dans l'hypothèse où cela serait nécessaire, le Groupe pourrait ne pas obtenir de dérogation au titre des *Senior Subordinated Notes*, des Obligations High Yield, du Contrat de Crédit Senior ou du Nouveau Contrat de Crédit Senior afin de mettre en œuvre un projet d'acquisition ;
- la concurrence accrue dans le cadre des projets d'acquisition, le secteur du linge plat, des vêtements de travail et de l'HBE faisant l'objet d'une consolidation continue ;
- le Groupe peut être conduit à supporter des frais importants, des retards ou autres difficultés opérationnelles ou financières dans le cadre de l'intégration des sociétés acquises, de l'adaptation de ses services aux exigences du marché local sur lequel intervient chaque société acquise et aux pratiques commerciales locales, et sa capacité à évaluer la rentabilité future d'une activité acquise peut être limitée en cas d'acquisition effectuée sur un marché où le Groupe dispose d'une expérience moindre que sur les marchés sur lesquels il est déjà largement présent ;
- les acquisitions du Groupe pourraient le conduire à supporter des charges de dépréciation, à faire face à des passifs imprévus, ou à toutes autres difficultés financières consécutives aux acquisitions réalisées ;
- l'incapacité du Groupe à conserver le personnel clé ou les contrats clients clés des entreprises acquises ; et
- la survenance d'évènements, de circonstances, de contentieux ou d'obligations juridiques imprévus liés aux entreprises ou à la clientèle acquises et cela sans que le Groupe puisse avoir la certitude de se voir indemniser par le ou les vendeurs en application des garanties et engagements d'indemnisation, le cas échéant, consentis dans le cadre des acquisitions concernées (voir la section 20.3.1 – « *Procédures ouvertes à l'encontre de la société Atmosfera Gestão e Higienização de Textéis S.A. (« Atmosfera »)* » du document de base et de la présente actualisation du document de base)

4.4.1

Le troisième paragraphe de la section 4.4.1 – « *Risques liés au respect des réglementations en matière de concurrence* » du document de base est complété comme suit :

En outre, le Groupe doit occasionnellement faire face à des réclamations de fournisseurs, de clients et d'autres partenaires commerciaux qui affirment que, compte tenu de sa position de leader sur le marché,

ses politiques de tarification pourraient constituer un comportement abusif (prix excessifs, abusifs ou prédateurs) de nature à entraver la concurrence sur les marchés concernés. Même si le Groupe a pour politique de respecter strictement les lois et règlements applicables en matière de concurrence et s'est doté à cet égard du programme de conformité décrit ci-dessus, des partenaires commerciaux ou les autorités compétentes pourraient engager des actions pour non-respect de ces règles et l'issue de ces actions pourrait être défavorable au Groupe et impliquer notamment une modification des pratiques tarifaires du Groupe. Comme indiqué à la section 20.3 – « *Procédures judiciaires et d'arbitrage* » de la présente actualisation du document de base, le Groupe a été informé de l'ouverture d'une enquête de la Direction régionale des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi (DIRECCTE) de l'Ile-de-France.

4.4.5 Risques liés aux contentieux et litiges

La section 4.4.5 – « *Risques liés aux contentieux et litiges* » du document de base est modifiée comme suit :

Dans le cours normal de ses activités, le Groupe est impliqué ou risque d'être impliqué dans un certain nombre de procédures administratives, judiciaires ou arbitrales dont les plus significatives sont décrites à la section 20.3 – « *Procédures judiciaires et d'arbitrage* » du document de base et de la présente actualisation du document de base. Dans le cas de certaines de ces procédures, des réclamations d'un montant significatif sont faites à l'encontre de la Société ou sont susceptibles de l'être et des sanctions, notamment administratives ou pénales, peuvent être prononcées contre le Groupe. Dans l'hypothèse où certaines de ces sanctions seraient prononcées à l'encontre du Groupe, leur application pourrait avoir un impact défavorable significatif sur les activités du Groupe, sa situation financière, ses résultats ou ses perspectives. En outre, les provisions enregistrées, le cas échéant, par la Société au titre de procédures administratives, judiciaires ou arbitrales dans ses comptes pourraient se révéler insuffisantes, ce qui pourrait avoir des conséquences défavorables significatives sur les activités, les résultats, la situation financière, la liquidité ou les perspectives du Groupe, et ce indépendamment du bien-fondé de la réclamation sous-jacente.

En particulier, le Groupe est impliqué dans divers conflits sociaux et procédures prud'homales en France et à l'étranger, notamment au Brésil, avec ses employés, le plus souvent concernant le respect de la réglementation du temps de travail et le paiement d'indemnités de licenciement. En règle générale, si une seule de ces procédures prise isolément ne porte pas sur des montants importants, ces procédures dans leur ensemble, ou toute augmentation de leur nombre, pourraient avoir un effet défavorable significatif sur l'activité, les résultats, la situation financière ou les perspectives du Groupe. Au 31 décembre 2013, la provision pour litiges fiscaux, commerciaux et liés au personnel du Groupe s'élevait à 5,2 millions d'euros ; 30 juin 2014 elle s'élevait à 18,0 millions d'euros et au 30 septembre 2014 elle s'élevait à 16,2 millions d'euros (voir section 20.3 – « *Procédures judiciaires et d'arbitrage* » du document de base et de la présente actualisation du document de base). Cette augmentation est liée à l'entrée du groupe Atmosfera dans le périmètre de consolidation du Groupe.

Le Groupe pourrait voir sa responsabilité engagée du fait de certains de ses employés. Dans le cadre de ses activités, des employés appartenant au Groupe fournissent des services dans les locaux de ses clients. En conséquence, le Groupe peut faire l'objet de plaintes résultant de dommages ou d'atteintes à la sécurité causés aux biens, aux locaux ou préposés d'un client ou de propagation d'infections dans les établissements de santé. Ces réclamations pourraient avoir un effet défavorable significatif sur les activités, les résultats, la situation financière ou les perspectives du Groupe.

En outre, le Groupe a été récemment informé de l'existence d'une procédure ouverte à l'encontre d'Atmosfera ainsi qu'à l'encontre d'autres acteurs brésiliens de la blanchisserie industrielle par le Procureur de l'état de Rio de Janeiro au Brésil concernant des faits supposés de corruption de fonctionnaires pour la période allant de 2003 à 2011 relatifs à la fourniture par Atmosfera de services de blanchisserie industrielle sur le marché des organismes publics dans l'état de Rio de Janeiro.

À la date de la présente actualisation du document de base, les sanctions qui pourraient être encourues par Atmosfera si celle-ci devait répondre de faits de corruption seraient les suivantes : (i) le remboursement au

Trésor Public de tous les gains obtenus illégalement par Atmosfera au résultat des actes de corruption et/ou (ii) le paiement d'une amende civile s'élevant à un montant maximum de trois fois le montant visé au (i). En outre, Atmosfera pourrait éventuellement se voir interdire la conclusion de nouveaux contrats avec toute entité publique brésilienne ou de bénéficier d'avantages fiscaux au Brésil pendant une période de 5 ans ou 10 ans (voir la section 20.3.1.3 – « *Procédure relative à des faits supposés de corruption* » de la présente actualisation). Au cours de l'exercice 2013, environ un tiers du chiffre d'affaires d'Atmosfera était réalisé avec des entités du secteur public. Le prononcé de l'une ou plusieurs de ces sanctions à l'encontre d'Atmosfera pourrait avoir un effet défavorable significatif sur les activités, les résultats, la situation financière, la situation de la trésorerie ou les perspectives du Groupe. Enfin, bien que le Groupe ait notifié cette procédure aux anciens propriétaires d'Atmosfera dans le cadre de la convention de garantie conclue lors de l'acquisition d'Atmosfera, il ne peut garantir que les conséquences de cette procédure seraient effectivement couvertes par une indemnisation au titre de cette convention.

D'une manière générale, il ne peut être exclu que dans le futur de nouvelles procédures, connexes ou non de celles qui sont actuellement en cours, soient engagées à l'encontre de la Société ou de ses filiales. De telles procédures peuvent être longues et coûteuses et pourraient ainsi avoir, en dépit de leur résultat, des conséquences négatives sur les activités, les résultats, la situation financière, la situation de la trésorerie ou les perspectives du Groupe.

4.5.4 Risque de liquidité

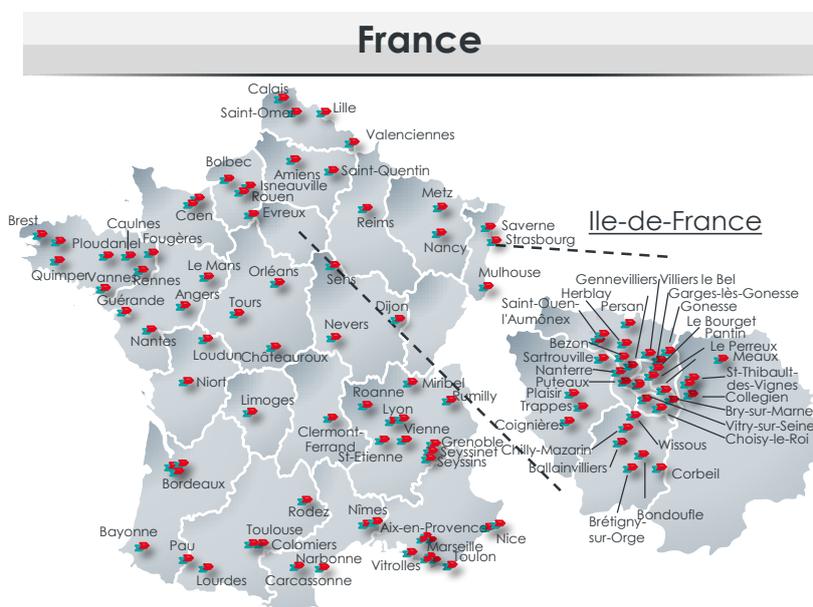
La section 4.5.4 – « *Risque de liquidité* » du document de base est complétée par l'information suivante :

Le montant de l'endettement net ajusté du Groupe au 30 septembre 2014 s'élève à 2 011,9 millions d'euros (voir section 10.6.2 – « *Passifs financiers* » de la présente actualisation du document de base).

CHAPITRE 6

6.1

La carte incluse à la section 6.1 – « *Présentation générale du Groupe* » du document de base présentant le réseau de centres de production et de distribution du Groupe en France est modifiée comme suit :



6.3.2 Une plate-forme efficace permettant de soutenir la croissance organique

Le sixième paragraphe de la section 6.3.2 – « *Une plate-forme efficace permettant de soutenir la croissance organique* » du document de base est complété par les informations suivantes relatives à l'estimation du chiffre d'affaires annuel généré en France par le service Prévention 3D du Groupe :

Le chiffre d'affaires mensuel en France généré par le service Prévention 3D a été en constante progression depuis son lancement en janvier 2013 pour atteindre 3,4 millions d'euros au cours des 9 premiers mois de l'année 2014 au niveau du Groupe. Le Groupe estime que cette activité présente un fort potentiel de croissance et représente en 2013 environ 9 milliards de livres sterling dans le monde (y compris la France)², environ 2,7 milliards d'euros en Europe et 300 millions d'euros pour la France seule. Le Groupe estime que le chiffre d'affaires annuel généré par son service Prévention 3D en France devrait augmenter chaque année d'environ 5 millions d'euros dans les années à venir. Cette estimation du chiffre d'affaires annuel relatif au service Prévention 3D est incluse dans les prévisions de chiffre d'affaires pour les exercices 2014 et 2015 et les perspectives d'évolution de la croissance organique sur la période 2016 – 2017 indiquées à la section 12.2.1 – « *Perspectives d'évolution des activités du Groupe pour la période 2016 – 2017* » de la présente actualisation du document de base.

6.3.3 Un historique d'acquisitions intégrées avec succès, démontrant la capacité du Groupe à participer à la consolidation du secteur

Le premier paragraphe de la section 6.3.3 – « *Un historique d'acquisitions intégrées avec succès, démontrant la capacité du Groupe à participer à la consolidation du secteur* » du document de base est modifié et complété comme suit :

² D'après les informations publiées par les principaux concurrents du Groupe.

Depuis octobre 2007, en appliquant une approche très sélective des opportunités d'investissements et des critères financiers stricts, le Groupe a intégré avec succès 44 acquisitions pour lesquelles les multiples de chiffre d'affaires avant intégration et synergies étaient d'environ 1 et les multiples d'EBITDA après intégration et synergies étaient inférieurs à 4. Lorsqu'il procède à des acquisitions, le Groupe a pour objectif d'obtenir un taux de rendement interne (TRI) de 15 %, l'atteinte de cet objectif étant également appliqué pour arbitrer entre les différents investissements industriels réalisés par le Groupe. En 2014, le Groupe a acquis le Groupe Atmosfera au Brésil, acquisition majeure lui permettant de se positionner comme le leader de la location-entretien de linge-plat, de vêtements de travail et d'équipements HBE dans ce pays. Le Groupe a également acquis en juillet 2014 L'Acqua au Brésil, société spécialisée dans le blanchissage de linge dans le secteur de la Santé puis, en septembre 2014, la société Lavtec, également spécialisée dans le blanchissage de linge dans le secteur de la santé et représentant un portefeuille de 19 clients. En juillet 2014, le Groupe a, par ailleurs, acquis la société ProService Environnement (PSE) en France, société spécialisée dans les services de désinsectisation, dératisation et de désinfection. Cette dernière acquisition contribue à ancrer la présence du Groupe dans cette activité lancée en 2013. En outre, le Groupe a également acquis deux fonds de commerce en France : Blanchisseries Mazamétaine et Quercy Périgord, illustrant sa capacité à poursuivre la densification de son réseau puisque ces deux portefeuilles ont été immédiatement intégrés dans les centres de production et de distribution du Groupe voisins.

	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014*
Nombre d'acquisitions	6	5	7	7	4	8	7
Chiffre d'affaires annuel au moment de l'acquisition (en millions d'euros)	17	9	52	22	11	47	100
Pays où se trouvent les cibles	France Espagne Allemagne	France Allemagne Belgique	France Espagne Suisse Italie	France Espagne Suisse Portugal	France Belgique Suisse	France Espagne Suisse Allemagne	France Brésil

* : Au 30 septembre 2014

6.5.3 Propriété intellectuelle

Le deuxième paragraphe de la section 6.5.3 – « *Propriété intellectuelle* » du document de base est modifié et complété par les informations suivantes relatives à l'enregistrement de la marque « Elis » au Brésil :

Le Groupe utilise diverses marques déposées, marques de service et appellations commerciales dans le cadre de ses activités. Les marques « Elis » (et le logo « Elis »), « Le Jacquard Français », « Presto », « SNDI », « AD3 », « Magic Rambo » et « Poulard » sont les principales marques utilisées par le Groupe dans le cadre de ses activités. A l'exception de la marque « Elis » qui est en cours d'enregistrement au Brésil à la date de la présente actualisation du document de base, chacune de ces marques est enregistrée, protégée et surveillée dans tous les pays où le Groupe exerce une activité.

6.7.1 La clientèle du Groupe

Le cinquième paragraphe de la section 6.7.1 – « *La clientèle du Groupe* » du document de base est complété par les informations suivantes relatives aux estimations du chiffre d'affaires annuel généré par les nouveaux contrats significatifs récemment conclus par le Groupe :

En 2014, le Groupe a conclu plusieurs nouveaux contrats significatifs qui devraient générer ensemble un chiffre d'affaires additionnel supérieur à 15 millions d'euros au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2015, puis un chiffre d'affaires additionnel supérieur à 10 millions d'euros au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2016, puis à nouveau un chiffre d'affaires additionnel supérieur à 10 millions d'euros au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2017. Ces estimations du chiffre d'affaires annuel généré par ces nouveaux contrats sont incluses dans les prévisions de chiffre d'affaires pour l'exercice 2015 et les perspectives d'évolution de la croissance organique sur la période 2016 – 2017 indiquées à la section 12.2.1 – « *Perspectives d'évolution des activités du Groupe pour la période 2016 – 2017* » de la présente actualisation du document de base.

CHAPITRE 9

Le chapitre 9 – « *Examen de la situation financière et du résultat* » du document de base est complété par les informations suivantes pour la période de 9 mois close le 30 septembre 2014 :

Les lecteurs sont invités à lire les informations qui suivent relatives à la situation financière et aux résultats du Groupe conjointement avec les comptes consolidés intermédiaires condensés du Groupe pour la période de 9 mois close le 30 septembre 2014 figurant à la section 20.1.5 – « *Comptes consolidés intermédiaires condensés au 30 septembre 2014 établis selon les normes IFRS* » de la présente actualisation du document de base.

Les informations financières présentées ci-dessous sont issues des comptes consolidés du Groupe pour la période de 9 mois close le 30 septembre 2014, établis conformément aux normes IFRS telles qu'adoptées par l'Union européenne, figurant à la section 20.1.5 – « *Comptes consolidés intermédiaires condensés au 30 septembre 2014 établis selon les normes IFRS* » de la présente actualisation du document de base. Les comptes consolidés intermédiaires condensés pour la période de 9 mois close le 30 septembre 2014 ont fait l'objet d'un examen limité par les commissaires aux comptes de la Société. Le rapport des commissaires aux comptes de la Société sur les comptes consolidés intermédiaires condensés pour la période de 9 mois close le 30 septembre 2014 figure à la section 20.1.6 – « *Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes consolidés intermédiaires condensés au 30 septembre 2014 établis selon les normes IFRS* » de la présente actualisation du document de base.

Le chapitre 9 – « *Examen de la situation financière et du résultat* » du document de base est complété par les sections 9.7 – « *Analyse des résultats pour les périodes de 9 mois closes les 30 septembre 2013 et 2014* » et 9.8 – « *Analyse des produits de l'activité ordinaire (chiffre d'affaires) et de l'EBITDA pour les périodes de 9 mois closes les 30 septembre 2013 et 2014* » ci-après :

9.7

	9 mois clos le 30 septembre		Var. euros	Var. %
	2013	2014		
	(millions d'euros)			
Produits de l'activité ordinaire (chiffre d'affaires)	922,3	1000,1	77,8	8,4 %
Coûts du linge, des appareils et autres consommables	(143,5)	(164,4)	(20,9)	14,6 %
Coûts de traitement	(307,7)	(350,1)	(42,4)	13,8 %
Coûts de distribution	(145,5)	(157,6)	(12,1)	8,3 %
Marge brute	325,5	328,1	2,6	0,8 %
Frais de vente, généraux et administratifs	(155,8)	(159,4)	(3,6)	2,3 %
Résultat opérationnel avant autres produits et charges et avant dotation aux amortissements des relations clientèle	169,7	168,7	(1,0)	(0,6) %
Dotation aux amortissements des relations clientèle	(29,7)	(30,8)	(1,1)	3,7 %
Perte de valeur sur écarts d'acquisition	0,0	0,0	0,0	-
Autres produits et charges opérationnels.....	(13,9)	(20,9)	(7,0)	50,4 %
Résultat opérationnel	126,1	117,0	(9,1)	(7,3) %
Résultat financier	(120,3)	(116,9)	3,4	2,8 %
Résultat avant impôt	5,9	0,1	(5,8)	(98,3) %
Charge d'impôt	(11,4)	(13,5)	(2,1)	18,4 %
Quote-part dans le résultat net des entreprises comptabilisées selon la méthode de la mise en équivalence	0,1	0,0	(0,1)	-
Résultat net	(5,5)	(13,4)	(7,9)	143,6 %

Les produits de l'activité ordinaire (chiffre d'affaires), le résultat opérationnel récurrent et tous les indicateurs opérationnels sont sujets aux fluctuations saisonnières, en particulier du fait des congés d'été, de l'annualisation du temps de travail et de l'augmentation du chiffre d'affaires dans le segment de

l'Hôtellerie-Restauration en juillet et août qui ont un impact sur l'activité de certaines usines. De plus, l'impact de la saisonnalité varie selon les pays dans lesquels le Groupe réalise ses opérations. Par conséquent, les résultats intermédiaires pour la période de 9 mois close le 30 septembre 2014 ne traduisent pas nécessairement une tendance transposable aux résultats attendus pour la totalité de l'exercice 2014.

9.7.1 Produits de l'activité ordinaire (chiffre d'affaires)

Le chiffre d'affaires consolidé du Groupe a augmenté de 77,8 millions d'euros (soit + 8,4 %, dont + 1,9 % de croissance organique), passant de 922,3 millions d'euros pour la période de 9 mois close le 30 septembre 2013 à 1 000,1 millions d'euros pour la période de 9 mois close le 30 septembre 2014.

Cette augmentation du chiffre d'affaires s'explique par un effet périmètre de 6,5 % lié à plusieurs acquisitions, à savoir principalement deux acquisitions en 2014 au Brésil (Atmosfera et L'Acqua) et deux acquisitions en 2013 en Espagne (Reig Marti et Explotadora de Lavanderias), qui ont respectivement contribué à hauteur de 59,6 millions d'euros, 1,5 million d'euros, 0,8 million d'euros et 3,4 millions d'euros au chiffre d'affaires consolidé généré par le Groupe au cours de la période de 9 mois close le 30 septembre 2014. Cette augmentation est partiellement compensée par la cession de Molinel en avril 2013, qui avait représenté un chiffre d'affaires consolidé de 5,4 millions d'euros au cours de cette même période. La croissance organique du Groupe pour la période de 9 mois close le 30 septembre 2014 se concentre essentiellement sur la France (+ 1,3 %), l'Allemagne (+ 7,1 %), l'Italie (+ 4,3 %) la Suisse (+ 1,3 %), le Portugal (+ 5,7 %) et l'Espagne (+ 11,1 %).

Le tableau ci-dessous présente une répartition du chiffre d'affaires consolidé par secteur opérationnel pour les périodes de 9 mois closes les 30 septembre 2013 et 2014.

	<u>9 mois clos le 30 septembre</u>		<u>Var. euros</u>	<u>Var. %</u>
	<u>2013</u>	<u>2014</u>		
	(millions d'euros)			
France	710,2	719,5	9,3	1,3 %
Europe	194,0	206,5	12,5	6,4 %
Brésil	0,0	61,5	61,5	--
Entités Manufacturières	18,1	12,7	(5,4)	(29,8) %
Produit de l'activité ordinaire (chiffre d'affaires)	922,3	1000,1	77,8	8,4 %

9.7.2 Coûts du linge, des appareils et autres consommables

Les coûts du linge, des appareils et autres consommables ont augmenté de 20,9 millions d'euros (soit + 14,6 %), passant de 143,5 millions d'euros pour la période de 9 mois close le 30 septema à le

Les coûts de distribution ont augmenté de 12,1 millions d'euros (soit + 8,3 %), passant de 145,5 millions d'euros pour la période de 9 mois close le 30 septembre 2013 à 157,6 millions d'euros pour la période de 9 mois close le 30 septembre 2014. Cette augmentation résulte pour 10,4 millions d'euros de l'intégration des acquisitions brésiliennes, partiellement compensée par l'effet positif lié à l'augmentation du taux de CICE.

La marge brute a augmenté de 2,6 millions d'euros (soit + 0,8 %), passant de 325,5 millions d'euros pour la période de 9 mois close le 30 septembre 2013 à 328,1 millions d'euros pour la période de 9 mois close le 30 septembre 2014. La marge brute exprimée en pourcentage du chiffre d'affaires consolidé a diminué de 250 points de base passant de 35,3 % pour la période de 9 mois close le 30 septembre 2013 à 32,8 % pour la période de 9 mois close le 30 septembre 2014, en raison de l'effet du changement de méthode d'amortissement du linge (effet de base 2013), des cessions d'actifs immobiliers et des acquisitions brésiliennes, qui présentent une marge brute inférieure. Retraité du changement d'estimation de la durée d'amortissement du linge, la marge brute exprimée en pourcentage du chiffre d'affaires consolidé a diminué de 150 points de base entre les 9 mois clos le 30 septembre 2013 et les 9 mois clos le 30 septembre 2014.

Les frais de vente, frais généraux et administratifs ont augmenté de 3,6 million d'euros (soit 2,3 %), passant de 155,8 millions d'euros pour la période de 9 mois close le 30 septembre 2013 à 159,4 millions d'euros pour la période de 9 mois close le 30 septembre 2014. Cette évolution résulte principalement du renforcement des équipes commerciales en France (augmentation des effectifs de quarante-deux équivalents temps plein en un an à octobre 2014) et des acquisitions brésiliennes, qui représentent 8,7 millions d'euros, partiellement compensée par des gains de productivité sur la prospection permis par le déploiement de tablettes informatiques (augmentation du nombre de contrats signés rapporté au nombre de vendeurs notamment permise par l'accès facilité à l'information commerciale) et d'une maîtrise plus performante des frais de gestion centraux et des frais liés au siège.

Le résultat opérationnel avant autres produits et charges et avant dotation aux amortissements des relations clientèle a diminué de 1,0 million d'euros (soit - 0,6 %), passant de 169,7 millions d'euros pour la période de 9 mois close le 30 septembre 2013 à 168,7 millions d'euros pour la période de 9 mois close le 30 septembre 2014. Cette variation est liée à celle de la marge brute et des frais de vente, frais généraux et administratifs. Retraité du changement d'estimation de la durée d'amortissement du linge, le résultat opérationnel avant autres produits et charges et avant dotation à l'amortissement des relations clientèles a augmenté de 8,0 millions d'euros.

Les amortissements des relations clientèle ont augmenté de 1,1 million d'euros (soit + 3,7 %), passant de 29,7 millions d'euros pour la période de 9 mois close le 30 septembre 2013 à 30,8 millions d'euros pour la période de 9 mois close le 30 septembre 2014. Cette augmentation est liée principalement à l'intégration du groupe Atmosfera, acquis au Brésil, dans le périmètre du Groupe. Les relations clientèle sont amorties linéairement principalement sur une durée de 11 ans. La valeur nette comptable des relations clientèle au bilan s'élève à 180,6 millions d'euros pour la période de 9 mois close le 30 septembre 2014 dont la plus grande partie reste à amortir jusqu'en 2018.

Aucune perte de valeur sur écarts d'acquisition n'a été enregistrée au cours des périodes de 9 mois closes les 30 septembre 2013 et 2014.

Les autres produits et charges opérationnels ont représenté une charge nette de 20,9 millions d'euros pour la période de 9 mois close le 30 septembre 2014, soit une augmentation de 7,0 millions d'euros par rapport à la période de 9 mois close le 30 septembre 2013. Pour la période de 9 mois close le 30 septembre 2014, les autres produits et charges opérationnels concernent principalement (i) des coûts non capitalisables et une perte de valeur relatifs au changement de système informatique pour 13,4 millions d'euros, (ii) des charges liées à des cessions de sites pour 5,1 millions d'euros partiellement compensées par une plus-value nette sur cessions de sites de 3,7 millions d'euros et (iii) des frais d'acquisition pour 3,8 millions d'euros liés aux différentes acquisitions réalisées au cours de la période, dont celle du groupe Atmosfera. Pour la période de 9 mois close le 30 septembre 2013, les autres produits et charges opérationnels avaient représenté une charge nette de 13,9 millions d'euros, en raison notamment des coûts non capitalisables relatifs au changement de système informatique pour 10,2 millions d'euros.

Le résultat financier a augmenté de 3,4 millions d'euros (soit + 2,8 %), passant de – 120,3 millions d'euros pour la période de 9 mois close le 30 septembre 2013 à – 116,9 millions d'euros pour la période de 9 mois close le 30 septembre 2014. Cette évolution constatée provient principalement du changement des conditions du financement survenu au courant du mois de juin 2013 (voir sections 10.6.2.1 – « *Private PIK Notes et PIK Proceeds Loan* », 10.6.2.2 – « *Senior Subordinated Notes* », 10.6.2.3 – « *Senior Secured Notes* » et 10.6.2.4 – « *Contrat de Crédit Senior* » du document de base) et de l'augmentation de capital par incorporation des créances antérieurement détenues par Eurazeo et ECIP Elis, survenue au mois de décembre 2013.

La charge d'impôt a augmenté de 2,1 millions d'euros (soit +18,4 %), passant d'une charge de 11,4 millions d'euros pour la période de 9 mois close le 30 septembre 2013 à une charge de 13,5 millions d'euros pour la période de 9 mois close le 30 septembre 2014. Cette augmentation résulte principalement de l'augmentation de la part non déductible de 15 % à 25 % des charges financières (voir section 6.9.1.1 – « *Limitation de la déduction des charges financières* » du document de base).

La perte nette a augmenté de 7,9 millions d'euros, passant de – 5,5 millions d'euros pour la période de 9 mois close le 30 septembre 2013 à – 13,4 millions d'euros pour la période de 9 mois close le 30 septembre 2014, pour les raisons susmentionnées.

9.8

Les produits de l'activité ordinaire (chiffre d'affaires), le résultat opérationnel récurrent et tous les indicateurs opérationnels sont sujets aux fluctuations saisonnières, en particulier du fait des congés d'été, de l'annualisation du temps de travail et de l'augmentation du chiffre d'affaires dans le segment de l'Hôtellerie-Restoration en juillet et août qui ont un impact sur l'activité de certaines usines. De plus, l'impact de la saisonnalité varie selon les pays dans lesquels le Groupe réalise ses opérations. Par conséquent, les résultats intermédiaires pour la période de 9 mois close le 30 septembre 2014 ne traduisent pas nécessairement une tendance transposable aux résultats attendus pour la totalité de l'exercice 2014.

Le tableau ci-dessous présente une répartition du produit de l'activité ordinaire (chiffre d'affaires) et de l'EBITDA par secteur opérationnel pour les périodes de 9 mois closes les 30 septembre 2013 et 30 septembre 2014.

	9 mois clos le 30 septembre	
	2013	2014
(millions d'euros)		
France		
Chiffre d'affaires	710,2	719,5
Inter-secteur ⁽¹⁾	1,9	1,8
Chiffre d'affaires y compris inter-secteur	712,1	721,3
EBITDA ⁽²⁾	260,4	265,5
<i>En % du chiffre d'affaires y compris inter-secteur⁽³⁾</i>	36,6 %	36,8 %
Europe		
Chiffre d'affaires	194,0	206,5
Inter-secteur ⁽¹⁾	1,1	0,4
Chiffre d'affaires y compris inter-secteur	195,1	206,9
EBITDA ⁽²⁾	46,4	51,3
<i>En % du chiffre d'affaires y compris inter-secteur⁽³⁾</i>	23,8 %	24,8 %
Brésil		
Chiffre d'affaires	--	61,5
Inter-secteur ⁽¹⁾	--	(0,0)
Chiffre d'affaires y compris inter-secteur	--	61,5
EBITDA ⁽²⁾	(0,5)	13,1
<i>En % du chiffre d'affaires y compris inter-secteur⁽³⁾</i>	--	21,3 %
Entités Manufacturières		
Chiffre d'affaires	18,1	12,7
Inter-secteur ⁽¹⁾	6,2	6,1
Chiffre d'affaires y compris inter-secteur	24,3	18,8
EBITDA ⁽²⁾	2,4	1,8
<i>En % du chiffre d'affaires y compris inter-secteur⁽³⁾</i>	9,9 %	9,6 %
Elimination & Holdings		
Chiffre d'affaires	--	--
Inter-secteur ⁽¹⁾	(9,2)	(8,4)
Chiffre d'affaires y compris inter-secteur	(9,2)	(8,4)
EBITDA ⁽²⁾⁽⁴⁾	(1,0)	(0,5)
<i>En % du chiffre d'affaires y compris inter-secteur⁽³⁾</i>	--	--
Total		
Chiffre d'affaires consolidé	922,3	1000,1
EBITDA ⁽²⁾	307,7	331,2
<i>En % du chiffre d'affaires consolidé</i>	33,4 %	33,1 %

⁽¹⁾ Les ventes inter-secteur correspondent à de la sous-traitance entre secteurs opérationnels dédiés à l'activité de location-entretien et à des ventes de marchandises entre les Entités Manufacturières et les autres secteurs opérationnels. Il ne s'agit donc pas de ventes à destination de clients externes. En conséquence, elles sont supprimées pour la détermination du chiffre d'affaires consolidé du Groupe.

Les ventes inter-secteur sont non significatives au regard des ventes à destination de clients externes pour les secteurs opérationnels France et Europe. En revanche, concernant les Entités Manufacturières, ces ventes inter-secteurs représentent une part significative de leur activité. Pour la période de 9 mois close le 30 septembre 2014, les ventes inter-secteur des Entités Manufacturières représentent 6,1 millions d'euros dont 4,2 millions d'euros pour Kennedy Hygiene Products et 1,9 million d'euros pour Le Jacquard Français.

- (2) Pour une définition de l'EBITDA et de l'EBIT, voir la note 1 des comptes consolidés intermédiaires condensés pour la période de 9 mois close le 30 septembre 2014 inclus à la section 20.1.5 – « Comptes consolidés intermédiaires condensés au 30 septembre 2014 établis selon les normes IFRS » de la présente actualisation du document de base.
- (3) Le ratio de marge d'EBITDA est calculé en pourcentage du chiffre d'affaires y compris inter-secteur car les charges afférentes à la réalisation des ventes inter-secteur sont capturées dans le calcul de l'EBITDA de chaque secteur opérationnel.
- (4) L'EBITDA « Elimination & Holdings » correspond à l'EBITDA des sociétés holding du Groupe. Ces sociétés supportent certains coûts administratifs du Groupe qui ne sont pas alloués aux secteurs opérationnels.

Le tableau ci-dessous présente (i) une répartition du produit de l'activité ordinaire (chiffre d'affaires) généré en France par segment de clientèle et (ii) l'EBITDA généré en France pour les périodes de 9 mois closes les 30 septembre 2013 et 2014.

(millions d'euros)	9 mois clos le 30 septembre		Var. euros entre 2013 et 2014	Var. % entre 2013 et 2014
	2013	2014		
Hôtellerie-Restaurant.....	217,1	222,7	5,6	2,6 %
Industrie.....	140,6	140,7	0,1	0,1 %
Commerce et Services	255,5	255,1	(0,4)	(0,2) %
Santé.....	107,8	113,7	5,9	5,5 %
Divers*	(10,8)	(12,7)	(1,9)	17,6 %
Chiffre d'affaires	710,2	719,5	9,3	1,3 %
EBITDA	260,4	265,5	5,1	2,0 %

* : La ligne « Divers » inclut principalement les rabais, les remises et les ristournes.

Entre les périodes de 9 mois closes les 30 septembre 2013 et 2014, le chiffre d'affaires consolidé généré en France a augmenté de 9,3 millions d'euros (soit + 1,3 %), passant de 710,2 millions d'euros pour la période de 9 mois close le 30 septembre 2013 à 719,5 millions d'euros pour la période de 9 mois close le 30 septembre 2014. Cette augmentation résulte exclusivement de croissance organique liée à l'augmentation du chiffre d'affaires du Groupe en France généré auprès des segments de clientèle du Groupe.

Pour le seul troisième trimestre 2014, le chiffre d'affaires généré en France a augmenté de 3,1 millions d'euros (soit + 1,25 %), passant de 248,4 millions d'euros pour le troisième trimestre 2013 à 251,5 millions d'euros pour le troisième trimestre 2014.

Entre les périodes de 9 mois closes les 30 septembre 2013 et 2014, le chiffre d'affaires consolidé du Groupe généré par :

- le segment de clientèle de l'Hôtellerie-Restaurant en France a augmenté de 5,6 millions d'euros (soit + 2,6 %), passant de 217,1 millions d'euros pour la période de 9 mois close le 30 septembre 2013 à 222,7 millions d'euros pour la période de 9 mois close le 30 septembre 2014, grâce au développement constaté dans l'Hôtellerie auprès des chaînes hôtelières et des hôtels haut de gamme et par l'amélioration des produits loués par le Groupe aux hôtels tel que le passage du drap à la housse de couette. Cette hausse a toutefois été limitée par un taux d'occupation modeste des hôtels de la Côte d'Azur au mois de juillet 2014 ;
- le segment de clientèle de l'Industrie en France a augmenté de 0,1 million d'euros (soit + 0,1 %), passant de 140,6 millions d'euros pour la période de 9 mois close le 30 septembre 2013 à 140,7 millions d'euros pour la période de 9 mois close le 30 septembre 2014. Cette stabilité est

tirée par la signature de nouveaux contrats significatifs en lien avec le renforcement de la direction des grands comptes, mais mitigée par une croissance des activités auprès des clients existants assez faible, en lien avec un contexte économique morose ;

- le segment de clientèle de la Santé en France a augmenté de 5,9 millions d'euros (soit + 5,5 %), passant de 107,8 millions d'euros pour la période de 9 mois close le 30 septembre 2013 à 113,7 millions d'euros pour la période de 9 mois close le 30 septembre 2014, porté principalement par une activité soutenue des clients existants et par la signature de nouveaux contrats auprès de clients en courts séjours (hôpitaux et cliniques) et en longs séjours (maisons de retraite) ; et
- le segment de clientèle des Commerce et Services en France a baissé de 0,4 million d'euros (soit – 0,2 %), passant de 255,5 millions d'euros pour la période de 9 mois close le 30 septembre 2013 à 255,1 millions d'euros pour la période de 9 mois close le 30 septembre 2014. Cette stabilité est tirée par la signature de nouveaux contrats significatifs en lien avec le renforcement de la direction des grands comptes, mais mitigée par une croissance des activités auprès des clients existants assez faible, en lien avec un contexte économique morose.

Des gains de productivité permanents et certaines reprises de provisions ponctuelles permettent de faire augmenter l'EBITDA consolidé du Groupe en France. Entre les périodes de 9 mois closes les 30 septembre 2013 et 2014, l'EBITDA consolidé du Groupe en France a augmenté de 5,1 millions d'euros (soit + 2,0 %), passant de 260,4 millions d'euros pour la période de 9 mois close le 30 septembre 2013 à 265,5 millions d'euros pour la période de 9 mois close le 30 septembre 2014.

La marge d'EBITDA du Groupe en France a augmenté, passant de 36,6 % pour la période de 9 mois close le 30 septembre 2013 à 36,8 % pour la période de 9 mois close le 30 septembre 2014.

Le tableau ci-dessous présente (i) une répartition du produit de l'activité ordinaire (chiffre d'affaires) généré en Europe par pays ou groupe de pays et (ii) l'EBITDA généré en Europe pour les périodes de 9 mois closes les 30 septembre 2013 et 2014.

	9 mois clos le 30 septembre		Var. euros entre 2013 et 2014	Var. % entre 2013 et 2014
	2013	2014		
Allemagne	30,8	33,0	2,2	7,1 %
Belgique et Luxembourg	24,4	22,3	(2,1)	(8,6) %
Espagne et Andorre	38,0	46,4	8,4	22,1 %
Italie	18,5	19,3	0,8	4,3 %
Portugal	28,2	29,8	1,6	5,7 %
Suisse	53,2	54,5	1,3	2,4 %
République Tchèque	0,9	1,1	0,2	22,2 %
Chiffre d'affaires	194,0	206,5	12,5	6,4 %
EBITDA	46,4	51,3	4,9	10,6 %

Entre les périodes de 9 mois closes les 30 septembre 2013 et 2014, le chiffre d'affaires consolidé généré en Europe a augmenté de 12,5 millions d'euros (soit + 6,4 %), passant de 194,0 millions d'euros pour la période de 9 mois close le 30 septembre 2013 à 206,5 millions d'euros pour la période de 9 mois close le 30 septembre 2014. Cette augmentation résulte pour 4,0 % de la croissance organique générée par le Groupe en Europe et pour 2,1 % d'un effet périmètre lié à diverses acquisitions.

Allemagne

Entre les périodes de 9 mois closes les 30 septembre 2013 et 2014, le chiffre d'affaires consolidé généré en Allemagne a augmenté de 2,2 millions d'euros (soit + 7,1 %), passant de 30,8 millions d'euros pour la période de 9 mois close le 30 septembre 2013 à 33,0 millions d'euros pour la période de 9 mois close le 30 septembre 2014. La croissance en Allemagne s'est faite exclusivement par croissance organique principalement sur les services de location-entretien de linge plat dans l'Hôtellerie et grâce à la signature de nouveaux contrats.

Belgique et Luxembourg

Entre les périodes de 9 mois closes les 30 septembre 2013 et 2014, le chiffre d'affaires consolidé généré en Belgique et au Luxembourg a diminué de 2,1 millions d'euros (soit - 8,6 %), passant de 24,4 millions d'euros pour la période de 9 mois close le 30 septembre 2013 à 22,3 millions d'euros pour la période de 9 mois close le 30 septembre 2014. Cette baisse du chiffre d'affaires du Groupe en Belgique et au Luxembourg s'explique exclusivement par une décroissance organique liée à la perte de deux contrats significatifs fin 2013.

Espagne et Andorre

Entre les périodes de 9 mois closes les 30 septembre 2013 et 2014, le chiffre d'affaires consolidé généré en Espagne et en Andorre a augmenté de 8,4 millions d'euros (soit + 22,1 %), passant de 38,0 millions d'euros pour la période de 9 mois close le 30 septembre 2013 à 46,4 millions d'euros pour la période de 9 mois close le 30 septembre 2014. Cette augmentation résulte d'un effet périmètre de 10,9 % lié aux acquisitions réalisées en 2013 de Reig Marti et Explotadora de Lavanderias (Majorque – Iles Baléares) et de croissance organique pour 11,1 % liée au fort redémarrage de l'activité économique en Espagne et en Andorre, qui permet (i) de signer de nombreux nouveaux contrats grâce aux positions renforcées du Groupe pendant la crise (ii) d'inverser la tendance en mettant fin aux pertes sur l'activité de location-entretien d'équipements HBE et (iii) de profiter du rebond d'activité des clients du Groupe notamment sur les segments Industrie et Hôtellerie.

Italie

Entre les périodes de 9 mois closes les 30 septembre 2013 et 2014, le chiffre d'affaires consolidé généré en Italie a augmenté de 0,8 million d'euros (soit + 4,3 %), passant de 18,5 millions d'euros pour la période de 9 mois close le 30 septembre 2013 à 19,3 millions d'euros pour la période de 9 mois close le 30 septembre 2014. Cette augmentation s'explique exclusivement par une croissance organique liée notamment aux segments Hôtellerie et Industrie.

Portugal

Entre les périodes de 9 mois closes les 30 septembre 2013 et 2014, le chiffre d'affaires consolidé généré au Portugal a augmenté de 1,6 million d'euros (soit + 5,7 %), passant de 28,2 millions d'euros pour la période de 9 mois close le 30 septembre 2013 à 29,8 millions d'euros pour la période de 9 mois close le 30 septembre 2014. Cette augmentation du chiffre d'affaires du Groupe au Portugal s'explique exclusivement par une croissance organique liée au regain d'activité économique au Portugal, qui permet d'inverser la tendance en mettant fin aux pertes sur le service de location-entretien d'équipements HBE, d'accélérer le développement du service prévention 3D et de renforcer les positions du Groupe sur les segments de clientèle de l'Hôtellerie-Restaurant et de l'Industrie.

Suisse

Entre les périodes de 9 mois closes les 30 septembre 2013 et 2014, le chiffre d'affaires consolidé généré en Suisse a augmenté de 1,3 million d'euros (soit + 2,4 %), passant de 53,2 millions d'euros pour la période de 9 mois close le 30 septembre 2013 à 54,5 millions d'euros pour la période de 9 mois close le 30 septembre 2014. Cette augmentation est liée à l'intégration, à compter du 10 juillet 2013, de la société

Kunz dont le chiffre d'affaires annuel est d'environ 2,4 millions d'euros et à l'effet de la variation du taux de change.

République Tchèque

Entre les périodes de 9 mois closes les 30 septembre 2013 et 2014, le chiffre d'affaires consolidé généré en République Tchèque a augmenté de 0,2 million (+ 22,2 %, dont + 32,6 % de croissance organique) d'euros passant de 0,9 million d'euros pour la période de 9 mois close le 30 septembre 2013 à 1,1 million d'euros pour la période de 9 mois close le 30 septembre 2014, témoignant de la forte dynamique de l'activité ultra-propre (cette activité étant également existante dans les autres pays, mais fondue dans le segment Industrie, produit vêtement professionnel).

Entre les périodes de 9 mois closes les 30 septembre 2013 et 2014, l'EBITDA consolidé du Groupe en Europe a augmenté de 4,9 millions d'euros (soit + 10,6 %), passant de 46,4 millions d'euros pour la période de 9 mois close le 30 septembre 2013 à 51,3 millions d'euros pour la période de 9 mois close le 30 septembre 2014. La marge d'EBITDA du Groupe en Europe a augmenté pour passer de 23,8 % pour la période de 9 mois close le 30 septembre 2013 à 24,8 % pour la période de 9 mois close le 30 septembre 2014, confirmant la stratégie du Groupe de faire tendre les marges européennes vers les marges françaises par la densification des réseaux et le transfert des savoir-faire commerciaux.

Pour la période de 9 mois close le 30 septembre 2014, le Groupe a généré au Brésil un chiffre d'affaires de 61,5 millions d'euros qui résulte de l'acquisition en février 2014 du groupe Atmosfera et des acquisitions en mai 2014 et juillet 2014 de la société sous enseigne « Santa Clara » et de L'Acqua respectivement. Pour plus d'informations sur les activités du Groupe au Brésil, voir section 6.5.1.3 – « Brésil » du document de base.

Pour la période de 9 mois close le 30 septembre 2014, le Groupe a généré au Brésil un EBITDA de 13,1 millions d'euros. La marge d'EBITDA du Groupe au Brésil se situe à 21,3 % pour la période de 9 mois close le 30 septembre 2014.

Le tableau ci-dessous présente (i) une répartition du produit de l'activité ordinaire (chiffre d'affaires) généré par les Entités Manufacturières et (ii) l'EBITDA généré par les Entités Manufacturières pour les périodes de 9 mois closes les 30 septembre 2013 et 2014.

	9 mois clos le 30 septembre		Var. euros entre 2013 et 2014	Var. % entre 2013 et 2014
	2013	2014		
Chiffre d'affaires	18,1	12,7	(5,4)	(29,8) %
Inter-secteur	6,2	6,1	(0,1)	(1,6) %
Total chiffre d'affaires.....	24,3	18,8	(5,5)	(22,6) %
EBITDA.....	2,4	1,8	(0,6)	(25) %

Entre les périodes de 9 mois closes les 30 septembre 2013 et 2014, le chiffre d'affaires (y compris inter-secteur) généré par les Entités Manufacturières a diminué de 5,5 millions d'euros (soit - 22,6 %) passant de 24,3 millions d'euros pour la période de 9 mois close le 30 septembre 2013 à 18,8 millions d'euros pour la période de 9 mois close le 30 septembre 2014. Cette diminution résulte essentiellement de la cession en avril 2013 de Molinel pour 5,4 millions d'euros.

Entre les périodes de 9 mois closes les 30 septembre 2013 et 2014, l'EBITDA du Groupe pour les Entités Manufacturières a diminué de 0,6 million d'euros (soit - 25,0 %), passant de 2,4 millions d'euros pour les 9 mois clos le 30 septembre 2013 à 1,8 million d'euros pour la période de 9 mois close le 30 septembre 2014. La marge d'EBITDA du Groupe pour les Entités Manufacturières a diminué pour passer de 9,9 % pour la période de 9 mois close le 30 septembre 2013 à 9,6 % pour la période de 9 mois close le 30 septembre 2014.

CHAPITRE 10

10.1

Le dernier paragraphe de la section 10.1 – « *Présentation générale* » du document de base est modifié comme suit :

Dans les conditions décrites au chapitre 13 – « *Prévisions ou estimations du bénéfice* » de la présente actualisation du document de base et sur la base des prévisions de trésorerie mises à jour à la date de la présente actualisation du document de base, le Groupe estime qu'il sera en mesure de faire face à ses besoins de liquidités au cours de la période de douze mois suivant la date de la présente actualisation du document de base et de procéder au paiement des intérêts et aux remboursements de sa dette financière dus au cours de cette période.

10.3

La section 10.3 « *Flux de trésorerie consolidés* » du document de base est complétée par la section 10.3.5 « *Flux de trésorerie consolidés du Groupe pour les périodes de 9 mois closes les 30 septembre 2013 et 2014* » comme suit :

Le tableau ci-dessous résume les flux de trésorerie du Groupe pour les périodes de 9 mois closes les 30 septembre 2013 et 2014 :

<i>(en millions d'euros)</i>	Au 30 septembre	
	2013	2014
Flux nets de trésorerie générés par l'activité.....	259,1	264,5
Flux nets de trésorerie liés aux opérations d'investissement	(179,8)	(180,7)
Flux nets de trésorerie liés aux opérations de financement	(75,2)	(71,2)
Variation nette de trésorerie.....	4,1	12,6

Le tableau suivant présente les éléments des flux de trésorerie du Groupe résultant de l'activité pour les périodes de 9 mois closes les 30 septembre 2013 et 2014 :

<i>(en millions d'euros)</i>	Au 30 septembre	
	2013	2014
Résultat net consolidé.....	(5,5)	(13,4)
Capacité d'autofinancement après coût de l'endettement financier net et impôt.....	158,7	172,1
Capacité d'autofinancement avant coût de l'endettement financier net et impôt.....	289,4	301,1
Impôts versés.....	(22,2)	(9,6)
Variation des stocks.....	(7,2)	(10,2)
Variation des comptes clients.....	(24,7)	(31,0)
Variation des comptes fournisseurs et autres dettes.....	18,8	8,5
Variation des autres postes.....	5,3	5,9
Avantages du personnel.....	(0,3)	(0,1)
Flux nets de trésorerie générés par l'activité.....	259,1	264,5

Les flux nets de trésorerie du Groupe résultant de son activité évoluent favorablement grâce à l'amélioration sensible des agrégats opérationnels (EBITDA), tempérée par l'augmentation du besoin en

fonds de roulement opérationnel (variation des stocks, des comptes clients et des comptes fournisseurs (paiement de certains fournisseurs décalé à janvier 2014)), marqués notamment par l'intégration des sociétés brésiliennes récemment acquises (Atmosfera, L'Acqua et la société sous enseigne « Santa Clara »).

Le tableau suivant présente les éléments des flux de trésorerie du Groupe liés aux opérations d'investissement pour les périodes de 9 mois closes les 30 septembre 2013 et 2014 :

<i>(en millions d'euros)</i>	Au 30 septembre	
	2013	2014
Décassements liés aux acquisitions d'immobilisations incorporelles	(9,7)	(2,6)
Encaissements liés aux cessions d'immobilisations incorporelles	0,2	-
Décassements liés aux acquisitions d'immobilisations corporelles	(146,4)	(175,5)
Encaissements liés aux cessions d'immobilisations corporelles	0,2	92,4
Acquisition de filiales, sous déduction de la trésorerie acquise	(38,7)	(96,4)
Encaissements liés aux cessions de filiales, sous déduction de la trésorerie cédée	14,2	1,0
.....		
Variation des prêts et avances consentis	0,4	0,4
Dividendes reçus des participations associés	-	-
Subventions d'investissement	-	-
Flux nets de trésorerie liés aux opérations d'investissement	(179,8)	(180,7)

Les flux nets de trésorerie du Groupe liés aux opérations d'investissement sont stables entre les périodes de 9 mois closes les 30 septembre 2013 et 2014, l'année en cours étant marquée par les acquisitions de sociétés (essentiellement brésiliennes) et la cession des 22 sites industriels (voir section 8.1.1 – « *Propriétés immobilières* » du document de base).

Le tableau suivant présente les éléments des flux de trésorerie du Groupe liés aux opérations de financement pour les périodes de 9 mois closes les 30 septembre 2013 et 2014 :

<i>(en millions d'euros)</i>	Au 30 septembre	
	2013	2014
Augmentation de capital	-	43,0
Dividendes mis en paiement au cours de l'exercice	-	-
Variation de l'endettement dédié aux opérations courantes ⁽¹⁾	(4,2)	(34,1)
<i>Encaissements liés aux nouveaux emprunts</i>	<i>1800,8</i>	<i>964,1</i>
<i>Remboursement d'emprunts</i>	<i>(1805,0)</i>	<i>(998,3)</i>
Intérêts financiers nets versés	(70,9)	(80,0)
Flux nets de trésorerie liés aux opérations de financement	(75,2)	(71,2)

⁽¹⁾ Variation nette des lignes de crédit dédiées au financement des opérations courantes.

Les flux nets de trésorerie du Groupe liés aux opérations de financement sont marqués en 2014 par l'augmentation de capital de la Société qui a été réalisée en janvier 2014 pour financer l'acquisition d'Atmosfera.

10.4

La section 10.4 – « *Capitaux propres* » du document de base est complétée comme suit pour la période de 9 mois close le 30 septembre 2014 :

Les capitaux propres du Groupe se sont élevés à 383,2 millions d'euros pour la période de 9 mois close le 30 septembre 2014.

10.5

La section 10.5 – « *Engagements hors bilan* » du document de base est complétée comme suit pour la période de 9 mois close le 30 septembre 2014 :

Les engagements hors bilan du Groupe sont présentés en note 11 des comptes consolidés intermédiaires condensés pour la période de 9 mois close le 30 septembre 2014 inclus à la section 20.1.5 – « *Comptes consolidés intermédiaires condensés au 30 septembre 2014 établis selon les normes IFRS* » de la présente actualisation du document de base.

Le tableau suivant de la section 10.6.2 – « *Passifs financiers* » du document de base est complétée comme suit pour la période de 9 mois close le 30 septembre 2014 :

Le tableau ci-dessous présente la composition de l'endettement financier du Groupe au titre des exercices clos les 31 décembre 2012 et 2013 et de la période de 9 mois close le 30 septembre 2014 :

<i>(en millions d'euros)</i>	Au 31 décembre			Au 30 septembre
	2011	2012	2013	2014
Obligations souscrites par Eurazeo/ECIP	359,6	388,4	0,0	0,0
<i>PIK Proceeds Loan</i>	0,0	0,0	183,9	199,5
<i>Senior Subordinated Notes</i>	0,0	0,0	381,4	381,4
<i>Senior Secured Notes</i>	0,0	0,0	451,5	457,9
Contrat de Crédit Senior dont :	1 930,9	1 984,8	1 007,1	

Crédits baux	5,8	0,0	0,0	5,8
Divers.....	9,3	0,0	0,0	9,3
Découverts bancaires	1,5	0,0	0,0	1,5
Passif financier	2 075,1	- 1 348,0	637,8	1 364,9

- (1) Inclut les intérêts courus non-échus calculés au 30 septembre 2014.
- (2) Remboursement et capitalisation du *PIK Proceeds Loan* (y compris des intérêts courus à la date de remboursement au titre du *PIK Proceeds Loan*) dans le cadre du refinancement à intervenir à l'occasion de l'introduction en bourse de la Société.
- (3) Remboursement des *Senior Subordinated Notes* à hauteur de 40 % du montant en principal et des intérêts dus à la date de remboursement grâce au produit de l'augmentation de capital qui serait réalisée à l'occasion de l'introduction en bourse de la Société.
- (4) Remboursement du Contrat de Crédit Senior (et des intérêts dus à la date de remboursement) dans le cadre des opérations de refinancement à intervenir à l'occasion de l'introduction en bourse de la Société.

La section 10.6.2 – « *Passifs financiers* » du document de base est complétée par les informations suivantes :

Le montant de l'endettement net ajusté du Groupe au 30 septembre 2014 s'élève à 2 011,9 millions d'euros.

L'agence de notation Moody's a confirmé le 26 novembre 2014 la notation B1 (perspective stable) de la Société.

La section 10.6.2.1 – « *Private PIK Notes et PIK Proceeds Loan* » du document de base est modifiée afin d'apporter certaines corrections et précisions notamment sur les modalités de remboursement par la Société du *PIK Proceeds Loan* (défini ci-après) :

Legendre Holding 27 (« **LH 27** »), qui détient directement plus de 90 % du capital de la Société, a émis le 14 juin 2013 des *Private PIK Notes* pour un montant en principal de 173,0 millions d'euros et portant intérêt à un taux variable égal à l'EURIBOR 12 mois (avec un taux plancher de 1,0 % l'an) plus une marge de 10,25 % l'an, remboursables en juin 2019. Les *Private PIK Notes* ont été souscrites par des fonds gérés par Goldman Sachs International. Les intérêts des *Private PIK Notes* sont payables annuellement par l'attribution de *Private PIK Notes* supplémentaires. Le produit des *Private PIK Notes* a été rétrocédé par LH 27 à la Société par un prêt reproduisant les conditions financières des *Private PIK Notes* (le « **PIK Proceeds Loan** »), étant précisé que le *PIK Proceeds Loan* porte intérêt au même taux que les *Private PIK Notes* augmenté d'une marge additionnelle de 0,10 %.

La Société entend procéder au remboursement et au paiement de la totalité des sommes dues au titre du *PIK Proceeds Loan* dans le cadre de l'introduction en bourse de la Société (étant précisé qu'une quote-part de la créance au titre du *PIK Proceeds Loan* sera préalablement apportée en nature par LH 27 à Quasarelis dans le cadre des opérations de réorganisation décrites dans la section 18.6 – « *Description des opérations de réorganisation* » du document de base). Ce remboursement sera en partie payé en espèces (avec le produit de l'augmentation de capital qui serait réalisée à l'occasion de l'introduction en bourse de la Société sur le marché réglementé d'Euronext à Paris) et ce, pour permettre à LH 27 de rembourser par anticipation 40% des *Private PIK Notes* (tel qu'augmenté des intérêts capitalisés à la date de remboursement anticipé envisagé). Le solde du *PIK Proceeds Loan* sera payé par voie de compensation de créances, notamment dans le cadre de la souscription d'actions nouvelles émises par la Société antérieurement à la date de cette introduction (voir section 18.6 – « *Description des opérations de réorganisation* » de la présente actualisation du document de base). La partie du *PIK Proceeds Loan* qui fera l'objet d'un paiement en espèces sera calculée pour correspondre au montant payable par LH 27 dans le cadre du remboursement anticipé de 40% des *Private PIK Notes*, soit la somme (i) de 40% du nominal des *Private PIK Notes* (augmenté des intérêts capitalisés) et (ii) des intérêts courus non payés sur le montant remboursé. La Société remboursera également à LH 27 le montant des pénalités que cette dernière devra acquitter à l'occasion du remboursement anticipé partiel des *Private PIK Notes* (calculé en appliquant au montant remboursé des *Private PIK Notes* le taux d'intérêt applicable à celles-ci (i.e., la somme (x) du plus élevé de l'EURIBOR 12 mois et de 1% et (y) 10,25%). A l'issue de cette opération, LH 27 restera débitrice de 60% des *Private PIK Notes*.

La section 10.6.2.2 – « *Senior Subordinated Notes* » du document de base est modifiée et complétée par les informations suivantes relatives aux limitations et exceptions demeurant applicables en matière de distribution de dividendes :

Les *Senior Subordinated Notes* restreignent la capacité distributive de la Société au bénéfice des créanciers subordonnés en imposant, en substance, le respect des trois conditions suivantes :

- l'absence de cas d'exigibilité anticipée à la date de la distribution envisagée ;
- le ratio de couverture du service de la dette (EBITDA Consolidé / charges financières) est (et reste) égal ou supérieur à 3,00:1, après prise en compte de la distribution envisagée ; et
- le montant distribué (cumulé avec toute autre distribution effectuée depuis le 14 juin 2013) n'excède pas la somme de (x) 50% du revenu net consolidé de la Société généré depuis le 1^{er} avril 2013 (moins 100 % des pertes cumulées depuis cette date) ; et (y) 100 % du produit de souscription lié notamment aux augmentations de capital réalisées par la Société (ou opérations d'émission de titres assimilées).

Par exception à ce qui précède, la Société peut effectuer toute distribution si aucun cas d'exigibilité anticipée ne perdure à la date de la distribution envisagée et si :

- le montant total distribué au cours d'un exercice donné n'excède pas le plus élevé de (x) 6 % du produit net perçu au titre d'une offre publique de ses titres et (y) si le niveau du ratio de levier (calculé sur une base pro forma en intégrant la distribution envisagée) est inférieur ou égal à 3,25 : 1, 5 % (ou 7 % si le niveau de ce même ratio est inférieur ou égal à 3,0 :1) de la capitalisation boursière de la Société calculé à la date de l'introduction de ses titres sur un marché réglementé ou, si elle est plus élevée, à la date de la mise en paiement du dividende ; ou
- le montant cumulé des distributions effectuées par la Société depuis l'émission des *Senior Subordinated Notes* est inférieur au plus élevé des deux montants suivants : 35 000 000 d'euros et 1,2 % de l'actif brut.

En tout état de cause, ces restrictions cessent de s'appliquer vis-à-vis de l'actionnaire contrôlant de la Société dès lors que le niveau du ratio de levier de la Société devient inférieur à 2,75 :1.

Le paragraphe relatif à la deuxième condition à remplir pour qu'un dividende ou une autre distribution puissent être versés par la Société, à la section 10.6.2.3 – « *Senior Secured Notes* » du document de base, est modifié et remplacé par le paragraphe suivant :

(2) le ratio de couverture du service de la dette (EBITDA consolidé / charges financières) est (et reste) supérieur ou égal à 3,00:1 et le ratio de levier (dette brute du Groupe / EBITDA Consolidé) est (et reste) inférieur à 3,75:1 (si la date de distribution envisagée est antérieure au 14 décembre 2014) ou 3,25:1 (si la date de distribution envisagée est postérieure au 14 décembre 2014), à chaque fois après prise en compte de la distribution envisagée ; et

Le quatrième paragraphe de la section 10.6.2.3 – « *Senior Secured Notes* » du document de base est modifié comme suit :

A compter du 15 juin 2015, Novalis pourrait rembourser (ou racheter), en fonction des conditions de marché, tout ou partie des Obligations *High Yield* par anticipation, à leur valeur nominale (augmentée des intérêts courus) moyennant le paiement d'une prime de remboursement anticipé égale à 3,0 % du pair, si le remboursement intervient entre le 15 juin 2015 et le 15 juin 2016 (exclu) et de 1,5 % du pair, si le remboursement intervient entre le 15 juin 2016 et le 15 juin 2017 (exclu). Le Groupe entend exercer ce

droit pour refinancer ensuite les Obligations *High Yield* par le produit financier le mieux adapté au regard des conditions prévalant à la date de remboursement anticipé.

La section 10.6.3 – « *Nouveau Contrat de Crédit Senior* » du document de base est complétée par le paragraphe suivant :

Le Nouveau Contrat de Crédit Senior a été modifié par avenant en date du 8 décembre 2014 afin, d'une part, de proroger la période de disponibilité des crédits mis à disposition au titre de ce contrat au-delà du 31 décembre 2014 et, d'autre part, prévoir les aménagements techniques nécessaires pour la réalisation éventuelle d'opérations de restructuration intragroupe envisagées par le Groupe, à savoir des opérations de fusions concernant certaines filiales brésiliennes et la fusion-absorption ultérieure de la filiale suisse Hedena par la filiale suisse Lavotel.

CHAPITRE 12

L'ensemble des sections et informations du chapitre 12 – « Informations sur les tendances et les objectifs » du document de base sont remplacées par les sections et informations suivantes :

12.1

Une description détaillée des résultats du Groupe de l'exercice clos le 31 décembre 2013 et de la période de 9 mois close le 30 septembre 2014 figure au chapitre 9 – « Examen de la situation financière et du résultat » du document de base et à la section 9.7 – « Analyse des résultats consolidés pour les périodes de 9 mois closes les 30 septembre 2013 et 2014 » de la présente actualisation du document de base.

12.2

Les objectifs et les tendances présentés ci-dessous sont fondés sur des données, des hypothèses et des estimations considérées comme raisonnables par le Groupe à la date de la présente actualisation du document de base.

Ces perspectives d'avenir et ces objectifs, qui résultent des orientations stratégiques du Groupe, ne constituent pas des données prévisionnelles ou des estimations de bénéfice du Groupe. Les données et hypothèses présentées ci-dessous sont susceptibles d'évoluer ou d'être modifiées en fonction notamment de l'évolution de l'environnement économique, financier, concurrentiel, réglementaire et fiscal ou en fonction d'autres facteurs dont le Groupe n'aurait pas connaissance à la date de la présente actualisation du document de base.

En outre, la matérialisation de certains risques décrits au chapitre 4 – « Facteurs de risques » du document de base et de la présente actualisation du document de base pourrait avoir un impact sur les activités, la situation financière, les résultats ou les perspectives du Groupe et donc remettre en cause sa capacité à réaliser les objectifs présentés ci-dessous.

Par ailleurs, la réalisation des objectifs suppose le succès de la stratégie du Groupe. Le Groupe ne prend donc aucun engagement et ne donne aucune garantie quant à la réalisation des objectifs figurant à la présente section.

d'évolution des activités du Groupe pour la période 2016 – 2017

Le Groupe s'est fixé comme objectif d'atteindre un taux de croissance annuel moyen du chiffre d'affaires supérieur à 6 % sur la période 2016 – 2017.

L'un des moteurs de cette croissance serait la croissance organique, pour laquelle le Groupe s'est fixé un objectif de croissance annuelle moyenne d'environ 4 % sur la même période. Pour atteindre ce niveau, le Groupe entend réaliser une croissance annuelle moyenne sur la période 2016 – 2017 d'environ 3 % en France, d'environ 4 % en Europe et à deux chiffres au Brésil.

Le Groupe entend en outre créer de la croissance additionnelle à travers la mise en œuvre de sa stratégie de croissance externe, telle que décrite à la section 9.1.2.2 – « Acquisitions » du document de base. Pour la période 2015 – 2017, le Groupe prévoit ainsi de procéder à des acquisitions pour une valeur d'entreprise d'environ 100 millions d'euros hors opérations structurantes (à savoir des opérations qui modifieraient de façon significative la position du Groupe sur un marché).

Objectifs financiers du Groupe pour la période 2016 – 2017

Le Groupe entend continuer à rationaliser ses coûts sur chacun de ses secteurs opérationnels pour augmenter sa marge d'EBITDA afin que celle-ci atteigne environ 32,5 % du chiffre d'affaires consolidé du Groupe d'ici 2017 et cela, en particulier, grâce au redressement des marges en Europe et au Brésil.

Le Groupe anticipe également une amélioration de sa marge d'EBIT sur la période 2016 – 2017 afin que celle-ci atteigne environ 16,5 % du chiffre d'affaires consolidé du Groupe d'ici 2017. L'amortissement des relations clientèles – dont le montant a été temporairement élevé en raison de l'entrée au capital d'Eurazeo – devrait rester de l'ordre de 40 millions d'euros par an sur la période 2016-2017, puis s'établir à 30 millions d'euros en 2018 et à environ 2 millions d'euros par an (hors acquisitions) à partir de 2019. Le Groupe ne s'attend pas à des montants significatifs des Autres Produits et Charges sur la période 2016-2017 hors coûts liés aux acquisitions visées à la section 12.2.1 « *Perspectives d'évolution des activités du Groupe pour la période 2016 – 2017* », ces coûts étant inclus dans le montant de 100 millions d'euros visé à cette section.

Le Groupe estime que pour les exercices 2016 à 2017, ses dépenses d'investissement (hors investissement financier pour la croissance externe), combinant les dépenses d'investissement industriel et en linge, seront de l'ordre de 17 % du chiffre d'affaires consolidé du Groupe.

Par ailleurs, le Groupe bénéficiera de la vente du terrain de Puteaux (15 000 m²) en 2016 (voir section 8.1.1 – « *Propriétés immobilières* » du document de base). A la date de la présente actualisation du document de base, l'appel d'offres pour la cession de ce terrain a été lancé : 6 offres ont déjà été reçues dont 3 dans une fourchette comprise entre 40 et 50 millions d'euros (prix net vendeur).

Le Groupe estime que son taux d'imposition normatif pour les exercices 2016-2017 sera d'environ 30 % d'un montant calculé en soustrayant le résultat financier à l'EBIT.

Le Groupe entend également continuer à faire évoluer la structure de son endettement financier après l'introduction en bourse de la Société.

Ainsi, à compter du 15 juin 2016, le Groupe pourrait, en fonction des conditions de marché, rembourser (ou racheter) par anticipation tout ou partie des *Senior Subordinated Notes*, émises pour un montant en principal de 380 millions d'euros, étant précisé que le Groupe entend par ailleurs rembourser les *Senior Subordinated Notes* avant le 15 juin 2016 à hauteur d'environ 40 % - soit un montant en principal de *Senior Subordinated Notes* restant en circulation après remboursement d'environ 228 millions d'euros – par utilisation du produit de l'augmentation de capital qui serait réalisée à l'occasion de l'introduction en bourse (voir section 10.6.2.2 – « *Senior Subordinated Notes* » du document de base). Un remboursement anticipé de tout ou partie des *Senior Subordinated Notes* à compter du 15 juin 2016 serait réalisé à leur valeur nominale (augmentée des intérêts courus), moyennant le paiement d'une prime de remboursement anticipé égale à 5,0 % du pair si le remboursement intervient entre le 15 juin 2016 et le 15 juin 2017 (exclu) (voir section 10.6.2.2 – « *Senior Subordinated Loan* » du document de base). Le Groupe refinancerait ensuite les *Senior Subordinated Notes* par le produit financier le mieux adapté au regard des conditions prévalant à la date de ce refinancement.

L'effet d'un tel refinancement devrait entraîner une diminution du coût moyen de l'endettement financier du Groupe, qui devrait passer de 5 % fin 2015 à moins de 4 % en 2017. Sauf s'il réalise une ou des acquisitions modifiant sa structure d'endettement, le Groupe a pour objectif de maintenir un ratio d'endettement net ajusté/EBITDA compris entre 2,0 et 2,5 à compter de 2017.

Durant cette période, le Groupe ne s'attend pas à une variation significative de son besoin en fonds de roulement.

Pour atteindre ces objectifs, le Groupe s'appuiera sur ses orientations stratégiques (voir section 6.4 – « *Stratégie du Groupe* » du document de base) et ses atouts concurrentiels (voir section 6.3 – « *Forces et atouts concurrentiels du Groupe* » du document de base) pour profiter pleinement des opportunités de marché.

Perspective sur la politique de distribution de dividendes

La Société a pour objectif de distribuer annuellement des dividendes à hauteur d'environ 40 % de son résultat net consolidé hors amortissement des relations clientèles au titre des exercices clos les 31 décembre 2016 et 2017, sous réserve de l'approbation par l'assemblée générale ordinaire des actionnaires

de la Société, statuant sur proposition et rapport de son directoire. Cet objectif de distribution de dividendes ne constitue cependant en aucun cas un engagement du Groupe. Les montants effectifs des dividendes futurs seront déterminés en prenant en considération divers facteurs, dont notamment les conditions générales de l'activité de la Société et en particulier ses objectifs stratégiques, sa situation financière, les opportunités qu'elle souhaite saisir et les dispositions légalement applicables (voir section 20.2.2 – « *Politique de distribution de dividendes* » du document de base).

Pour plus d'informations sur les clauses du Contrat de Crédit Senior, et du Nouveau Contrat de Crédit Senior et de la documentation relative aux *Senior Subordinated Notes* et aux Obligations *High Yield* restreignant les distributions de dividendes (voir sections 4.3.2 – « *Risques liés à l'endettement et aux clauses restrictives des contrats de financements* » du document de base, 10.6.2.2 – « *Senior Subordinated Notes* » et 10.6.2.3 – « *Senior Secured Notes* » de la présente actualisation du document de base).

CHAPITRE 13

L'ensemble des sections et informations du chapitre 13 – « *Prévisions ou estimations du bénéfice* » du document de base sont remplacées par les sections et informations suivantes :

13.1

Les prévisions présentées ci-dessous sont fondées sur des données, des hypothèses et des estimations considérées comme raisonnables par le Groupe à la date de la présente actualisation du document de base. Ces données et hypothèses sont susceptibles d'évoluer ou d'être modifiées en raison des incertitudes liées notamment à l'environnement économique, financier, concurrentiel, réglementaire et fiscal ou en fonction d'autres facteurs dont le Groupe n'aurait pas connaissance à la date de la présente actualisation du document de base. En outre, la matérialisation de certains risques décrits au chapitre 4 – « *Facteurs de risques* » du document de base et de la présente actualisation du document de base pourrait avoir un impact sur les activités, la situation financière, les résultats ou les perspectives du Groupe et donc remettre en cause ces prévisions. Par ailleurs, la réalisation des prévisions suppose le succès de la stratégie du Groupe. Le Groupe ne prend donc aucun engagement ni ne donne aucune garantie quant à la réalisation des prévisions figurant à la présente section.

Le Groupe a construit ses prévisions pour les exercices 2014 et 2015 :

- (i) sur la base des comptes consolidés du Groupe relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2013 et des comptes consolidés intermédiaires condensés pour les 9 mois clos le 30 septembre 2014 ; et
- (ii) en tenant compte des conséquences au cours de l'exercice de la mise en œuvre du programme de cession de son parc immobilier (voir section 8.1.1 – « *Propriétés immobilières* » du document de base) et des différentes acquisitions ciblées (« *bolt ons* ») et de petite taille en cours.

Ces prévisions reposent principalement sur les hypothèses suivantes :

- (i) l'absence de changement significatif du périmètre de consolidation par rapport à la situation au 30 septembre 2014 ;
- (ii) la poursuite des performances positives et le maintien des dépenses d'investissement du Groupe telles qu'observés lors des 9 premiers mois de l'exercice 2014 ;
- (iii) une introduction en bourse opérée au cours du premier semestre de l'exercice 2015 qui se traduirait par une augmentation de capital de la Société d'un montant d'environ 700 millions d'euros, la capitalisation d'une partie du *PIK Proceeds Loan* pour un montant d'environ 125 millions d'euros (voir sections 10.6.2.1 – « *Private PIK Notes et PIK Proceeds Loan* » et 18.6 – « *Description des opérations de réorganisation* » de la présente actualisation du document de base) et des frais liés à l'introduction en bourse d'un montant d'environ 30 millions d'euros (voir section 10.6.2 – « *Passifs financiers* » du document de base) ;
- (iv) un chiffre d'affaires consolidé du Groupe en France, en Europe et au Brésil porté notamment par :
 - a. les facteurs de croissance organique décrits au chapitre 6 – « *Aperçu des activités du Groupe* » de la présente actualisation du document de base, dont notamment la conclusion de nouveaux contrats significatifs par le Groupe et l'augmentation du chiffre d'affaires annuel attendu par le Groupe pour ses activités Prévention 3D en France et les très bonnes performances attendues notamment en Europe du Sud, région dans laquelle un rebond économique est perçu depuis le début de l'année 2014 ;

- b. les acquisitions ciblées (« *bolt ons* ») et de petite taille en cours, porteuses d'un supplément de croissance.

13.2

Sur la base des hypothèses décrites ci-dessus, le Groupe considère pouvoir réaliser au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2014 :

- (i) un chiffre d'affaires consolidé de l'ordre de 1 330 millions d'euros porté par :
 - a. une croissance générée en France en ligne avec les performances affichées au troisième trimestre de l'exercice 2014 (voir notamment la section 9.8.1 « *France* » de la présente actualisation du document de base) ;
 - b. une croissance générée en Europe supérieure à 5% ;
- (ii) un EBITDA supérieur à 425 millions d'euros ;
- (iii) un EBIT de l'ordre de 210 millions d'euros ;
- (iv) une dette nette de l'ordre de 4,7x l'EBITDA.

Le ratio entre (i) la dette nette prévue à fin 2014 après prise en compte de l'augmentation de capital d'environ 700 millions d'euros, de la capitalisation d'une partie du *PIK Proceeds Loan* pour un montant d'environ 125 millions d'euros (voir sections 10.6.2.1 – « *Private PIK Notes et PIK Proceeds Loan* » et 18.6 – « *Description des opérations de réorganisation* » de la présente actualisation du document de base) et des frais liés à l'introduction en bourse pour un montant d'environ 30 millions d'euros et (ii) l'EBITDA prévu à fin 2014 serait inférieur à 3x.

S'agissant du dividende à distribuer en 2015 au titre de l'exercice 2014, la Société entend, sous réserve de l'approbation par l'assemblée générale ordinaire des actionnaires de la Société, statuant sur proposition et rapport de son directoire, procéder à la distribution d'un dividende d'environ 40 millions d'euros (le cas échéant en utilisant des réserves distribuables).

Par ailleurs, sur la base des hypothèses décrites ci-dessus, le Groupe considère pouvoir réaliser au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2015 :

- (i) un chiffre d'affaires :
 - a. de l'ordre de 1,4 milliard d'euros, basé notamment sur les effets reports des acquisitions 2014 et une croissance organique de l'ordre de 4 % comprenant :
 - i. une croissance organique générée en France de l'ordre de 3%
 - ii. une croissance organique générée en Europe supérieure à 4%
 - iii. une croissance organique générée au Brésil de l'ordre de 10 % ;
 - b. à laquelle s'ajouterait l'impact positif de la politique de croissance externe continue du Groupe. En effet, le Groupe est d'ores et déjà en discussions avancées avec les vendeurs de sociétés cibles dont les acquisitions pourraient intervenir au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2015. Le chiffre d'affaires annuel cumulé généré par ces sociétés cibles qui représente un montant de plus de 60 millions d'euros viendrait en conséquence s'ajouter, en cas d'acquisition, au montant de 1,4 milliard d'euros susmentionné, *prorata temporis*. A la date de la présente actualisation du document de base, l'acquisition de certaines sociétés cibles générant un chiffre d'affaires annuel cumulé de 20 millions d'euros est en

cours, l'intégration de ces dernières dans le périmètre du Groupe étant envisagée au cours du premier trimestre de l'exercice clos le 31 décembre 2015 ;

- (ii) une marge d'EBITDA en hausse par rapport à 2014 ;
- (iii) une marge d'EBIT supérieure à 16% ;
- (iv) des dépenses d'investissement de l'ordre de 17 % du chiffre d'affaires consolidé du Groupe, auxquelles s'ajoutent 14 millions d'euros au titre de la nouvelle usine de Nanterre qui accueillera l'usine actuelle de Puteaux, en lien avec la cession des terrains de Puteaux mentionnée à la section 12.2.2 – « *Objectifs financiers du Groupe pour la période 2016 – 2017* » de la présente actualisation du document de base ;
- (v) pas de variation significative du besoin en fonds de roulement.

S'agissant des dividendes à distribuer en 2016 au titre de l'exercice 2015, la Société entend, sous réserve de l'approbation par l'assemblée générale ordinaire des actionnaires de la Société, statuant sur proposition et rapport de son directoire, procéder à la distribution d'un dividende d'environ 40% de son résultat net consolidé hors amortissement des relations clientèles au titre de l'exercice, celui-ci étant supérieur au dividende à distribuer en 2015 au titre de l'exercice 2014.

Outre les opérations de remboursement et de refinancement d'une partie de l'endettement financier du Groupe réalisées dans le cadre de l'introduction en bourse (voir sections 10.6.2.1 – « *Private PIK Notes et PIK Proceeds Loan* », 10.6.2.2 – « *Senior Subordinated Notes* », 10.6.2.4 – « *Contrat de Crédit Senior* », 10.6.3 – « *Nouveau Contrat de Crédit Senior* » et 18.6 – « *Description des opérations de réorganisation* » du document de base et de la présente actualisation du document de base), à compter du 15 juin 2015, le Groupe pourrait, en fonction des conditions de marché, rembourser par anticipation (ou racheter) tout ou partie des Obligations *High Yield* émises pour un montant en principal de 450 millions d'euros, à leur valeur nominale (augmentée des intérêts courus), moyennant le paiement d'une prime de remboursement anticipé égale à 3,0 % du pair si le remboursement intervient entre le 15 juin 2015 et le 15 juin 2016 (exclu) (voir section 10.6.2.3 – « *Senior Secured Notes* » du document de base). Le Groupe refinancerait ensuite les Obligations *High Yield* par le produit financier le mieux adapté au regard des conditions prévalant à la date de ce refinancement.

13.3

Rapport des commissaires aux comptes sur les prévisions de bénéfice

Monsieur le Président du Directoire,

En notre qualité de commissaires aux comptes et en application du règlement (CE) N° 809/2004, nous avons établi le présent rapport sur les prévisions de bénéfice de la société Elis SA incluses dans la partie 13 de l'actualisation du document de base datée du 11 décembre 2014.

Ces prévisions et les hypothèses significatives qui les sous-tendent ont été établies sous votre responsabilité, en application des dispositions du règlement (CE) N° 809/2004 et des recommandations ESMA relatives aux prévisions.

Il nous appartient sur la base de nos travaux d'exprimer une conclusion, dans les termes requis par l'annexe I, point 13.2 du règlement (CE) N° 809/2004, sur le caractère adéquat de l'établissement de ces prévisions.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission. Ces diligences ont comporté une évaluation des procédures mises en place par la direction pour l'établissement des prévisions ainsi que la mise en œuvre de diligences permettant de s'assurer de la conformité des méthodes comptables utilisées avec celles suivies pour l'établissement des informations financières historiques de la société Elis SA. Elles ont également consisté à collecter les informations et les explications que nous avons estimées nécessaires permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les prévisions sont adéquatement établies sur la base des hypothèses qui sont énoncées.

Nous rappelons que, s'agissant de prévisions présentant par nature un caractère incertain, les réalisations différeront parfois de manière significative des prévisions présentées et que nous n'exprimons aucune conclusion sur la possibilité de réalisation de ces prévisions.

A notre avis :

- *les prévisions ont été adéquatement établies sur la base indiquée,*
- *la base comptable utilisée aux fins de ces prévisions est conforme aux méthodes comptables appliquées par la société Elis SA.*

Ce rapport est émis aux seules fins du dépôt de l'actualisation du document de base auprès de l'AMF et, le cas échéant, de l'offre au public en France et dans les autres pays de l'Union Européenne dans lesquels un prospectus, comprenant cette actualisation du document de base, visée par l'AMF, serait notifié et ne peut être utilisé dans un autre contexte.

Fait à Neuilly-sur-Seine et Courbevoie, le 11 décembre 2014,

Les commissaires aux comptes,

**PRICEWATERHOUSE
COOPERS AUDIT**

Bruno TESNIERE

MAZARS

Isabelle MASSA

CHAPITRE 14

La section 14.1.1.1 – « *Composition du directoire* » du document de base est complétée comme suit pour tenir compte du nouveau mandat d'administrateur de M. Louis Guyot dans la société Pierrette-TBA S.A. :

Nom et prénom	Age	Nationalité	Date de première nomination	Date d'expiration du mandat	Fonction principale exercée dans la Société	Principaux mandats et fonctions exercés en dehors de la Société (au sein du Groupe ou en dehors du Groupe) au cours des cinq dernières années
Xavier Martiré	43 ans	Française	5 septembre 2014	5 septembre 2018	Président du directoire	<p><u>Mandats et fonctions exercés à la date d'enregistrement de la présente actualisation du document de base (au sein du Groupe) :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> – Président-Directeur-Général d'Elis Services S.A. – Présidet-Directeur-Général de M.A.J. S.A. – Président de Novalis S.A.S – Administrateur de Pierrette-T.B.A. S.A. – Président d'Elis Luxembourg S.A. (Luxembourg) – Administrateur de Elis Manomatic S.A. (Espagne) – Administrateur de Elis Italia SpA (Italie) – Administrateur de S.P.A.S.T. S.A. (Espagne) – Administrateur de Gafides S.A. (Portugal) – Administrateur de Blanchatel S.A. (Suisse) – Administrateur de Wäscherei Papritz AG (Suisse) – Administrateur de Grosswäscherei Domeisen AG (Suisse) <p><u>Mandats et fonctions exercés à la date d'enregistrement de la</u></p>

Nom et prénom	Age	Nationalité	Date de première nomination	Date d'expiration du mandat	Fonction principale exercée dans la Société	Principaux mandats et fonctions exercés en dehors de la Société (au sein du Groupe ou en dehors du Groupe) au cours des cinq dernières années
						<p><u>présente actualisation du document de base (en dehors du Groupe) :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - Président de Quasarelis S.A.S <p><u>Mandats et fonctions exercés au cours des cinq dernières années et qui ne sont plus occupés (en dehors du Groupe) :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - Néant
Louis Guyot	42 ans	Française	5 septembre 2014	5 septembre 2018	Membre du directoire et Directeur Administratif et Financier	

Nom et prénom	Age	Nationalité	Date de première nomination	Date d'expiration du mandat	Fonction principale exercée dans la Société	Principaux mandats et fonctions exercés en dehors de la Société (au sein du Groupe ou en dehors du Groupe) au cours des cinq dernières années
						<p>Korian S.A.*</p> <ul style="list-style-type: none"> – Administrateur de Segesta SpA (Italie) – Représentant permanent de Korian S.A. au conseil d'administration d' Holding Austruy Burel – Représentant permanent de Korian S.A. au conseil d'administration de La Bastide de la Tourne – Représentant permanent de Korian S.A. au conseil d'administration de Le Brevent – Représentant permanent de Korian S.A. au conseil d'administration de CFR Siouville – Administrateur de Steriservice – Administrateur de Dalkia India (Inde) – Administrateur de Litesko UAB (Lituanie) – Administrateur de Vilniaus Energija UAB (Lituanie) – Administrateur de Dalkia Vostok (Russie) – Administrateur de Neva Energia SA (Russie) – Gérant de Compagnie Foncière Vermeille S.A.R.L – Gérant de Bonaparte S.A.R.L – Gérant de Le Belvedere Dune S.A.R.L
Matthieu Lecharny	44 ans	Française	5 septembre 2014	5 septembre 2018	Membre du directoire et Directeur Général Adjoint Marketing et <i>Business Development</i>	<p><u>Mandats et fonctions exercés à la date d'enregistrement de la présente actualisation du document de base (au sein du Groupe) :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> – Gérant de Le Jacquard Français S.A.R.L

Nom et prénom	Age	Nationalité	Date de première nomination	Date d'expiration du mandat	Fonction principale exercée dans la Société	Principaux mandats et fonctions exercés en dehors de la Société (au sein du Groupe ou en dehors du Groupe) au cours des cinq dernières années
						<ul style="list-style-type: none"> – Président Administrateur Unique du G.I.E. Eurocall Partners – Chairman de Kennedy Hygiène Products Limited (Angleterre) – Chairman de Kennedy Exports Limited (Angleterre) <p><u>Mandats et fonctions exercés à la date d'enregistrement de la présente actualisation du document de base (en dehors du Groupe) :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> – Néant <p><u>Mandats et fonctions exercés au cours des cinq dernières années et qui ne sont plus occupés (en dehors du Groupe) :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> – Néant

* Société cotée

surveillance

La section 14.1.2.1 – « *Composition du conseil de surveillance* » du document de base est complétée comme suit pour tenir compte notamment de la nomination, par l'assemblée générale mixte de la Société en date du 8 octobre 2014, de Mme Agnès Pannier-Runacher en qualité de membre du conseil de surveillance :

Nom et prénom	Age	Nationalité	Date de première nomination	Date d'expiration du mandat	Fonction principale exercée dans la Société	Principaux mandats et fonctions exercés en dehors de la Société (au sein du Groupe ou en dehors du Groupe) au cours des cinq dernières années
Agnès Pannier-Runacher	40 ans	Française	8 octobre 2014	Assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2017	Membre du conseil de surveillance Membre indépendant	<p><u>Mandats et fonctions exercés à la date d'enregistrement de la présente actualisation du document de base (au sein du Groupe) :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> – Néant <p><u>Mandats et fonctions exercés à la date</u></p>

Nom et prénom	Age	Nationalité	Date de première nomination	Date d'expiration du mandat	Fonction principale exercée dans la Société	Principaux mandats et fonctions exercés en dehors de la Société (au sein du Groupe ou en dehors du Groupe) au cours des cinq dernières années
						<p>d'enregistrement de la <u>présente actualisation du document de base (en dehors du Groupe)</u> :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Directrice générale déléguée de la Compagnie des Alpes* - Administrateur et présidente du comité d'audit du groupe Bourbon* - Administrateur et présidente du comité d'audit de BPI France - Administrateur et membre du comité d'audit de Compagnie du Mont Blanc - Administrateur de Grévin & Cie - Administrateur de Cryptolog - Membre du conseil de surveillance du Futuroscope <p><u>Mandats et fonctions exercés au cours des cinq dernières années et qui ne sont plus occupés (en dehors du Groupe)</u> :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Administrateur et membre du comité de liaison de Soprol SAS - Administrateur de FSI-PME Entreprises portefeuille SAS - Administrateur de CDC Entreprises portefeuille SAS - Administrateur de Daher

* Société cotée

Le conseil de surveillance de la Société est composé des membres suivants à la date de la présente actualisation du document de base : M. Philippe Audouin, M. Michel Datchary, M. Marc Frappier, Mme Virginie Morgon, M. Thierry Morin, Mme Florence Noblot, Mme Agnès Pannier-Runacher et M. Eric Schaefer.

M. Thierry Morin a été nommé le 5 septembre 2014 par le conseil de surveillance de la Société président du conseil de surveillance de la Société, sous condition suspensive de l'admission aux négociations des actions de la Société sur le marché réglementé d'Euronext à Paris. Les fonctions de président du conseil de surveillance de la Société de Mme Virginie Morgon prendront fin automatiquement et de manière anticipée au jour de l'admission des actions de la Société aux négociations sur le marché réglementé d'Euronext à Paris, sans incidence sur son mandat de membre du conseil de surveillance.

Dans le cadre du projet d'admission aux négociations des actions de la Société sur le marché réglementé d'Euronext à Paris, le conseil de surveillance a, lors de sa réunion du 10 octobre 2014, qualifié M. Michel Datchary, M. Thierry Morin, Mme Florence Noblot et Mme Agnès Pannier-Runacher de membres indépendants du conseil de surveillance, au regard des critères adoptés par la Société. Par conséquent, la proportion de membres indépendants du conseil de surveillance s'élève à un tiers au moins des membres du conseil de surveillance.

La section 14.1.2.2 – « *Renseignements personnels concernant les membres du Conseil de surveillance* » du document de base est complétée par les informations suivantes relatives à Mme Agnès Pannier-Runacher :

Agnès Pannier-Runacher, 40 ans, est Directrice Générale déléguée de la Compagnie des Alpes, qu'elle a rejoint en 2013.

Inspecteur des finances au ministère de l'Economie, des Finances et de l'Industrie, puis Directrice de cabinet et membre du comité de direction à l'Assistance Publique-Hôpitaux de Paris en charge des sujets économiques et financiers, elle a rejoint en 2006 la Caisse des dépôts comme Directeur-adjoint des finances et de la stratégie, en charge notamment du suivi actionnarial des filiales, des participations stratégiques et du M&A.

En 2009, elle devient membre du comité exécutif et Directrice des finances et de la stratégie de portefeuille du FSI. En 2011, elle rejoint Faurecia en tant que Directrice de la division Clients Tata-JLR, GME, Volvo chez Faurecia Systèmes d'Intérieur.

Agnès Pannier-Runacher est Directrice Générale déléguée de la Compagnie des Alpes depuis début 2013.

Agnès Pannier-Runacher est diplômée de l'Ecole des Hautes Etudes Commerciales (HEC) et de l'Ecole Nationale d'Administration (ENA) et titulaire d'un CEMS (HEC-KöIn-Universität) Master.

La section 14.1.2.3 – « *Equilibre dans la composition du conseil de surveillance* » du document de base est modifiée et complétée comme suit pour tenir compte de la nomination de Mme Agnès Pannier-Runacher en qualité de membre indépendant du conseil de surveillance :

Comme indiqué à la section 14.1.2.1 – « *Composition du conseil de surveillance* » du document de base telle que modifiée par la présente actualisation du document de base, le conseil de surveillance de la Société a désigné M. Michel Datchary, M. Thierry Morin, Mme Florence Noblot et Mme Agnès Pannier-Runacher en qualité de membres indépendants du conseil de surveillance au regard des critères adoptés par la Société (sur la notion d'indépendance, voir section 21.2.2.2.2 – « *Composition et durée des fonctions (article 17 des statuts et article 1^{er} du règlement intérieur du conseil de surveillance)* » du document de base).

A la date de la présente actualisation du document de base, sont présents aux côtés des 4 membres du conseil de surveillance désignés sur proposition d'Eurazeo, 4 membres considérés comme indépendants par le conseil de surveillance selon les critères qui figurent à la section 21.2.2.2.2 – « *Composition et durée des fonctions (article 17 des statuts et article 1^{er} du règlement intérieur du conseil de surveillance)* » du document de base, soit plus d'un tiers des membres du conseil de surveillance.

CHAPITRE 15

15.1.3 Rémunérations et avantages de toute nature attribués aux membres du conseil de surveillance

Le tableau de la section 15.1.3 – « *Rémunérations et avantages de toute nature attribués aux membres du conseil de surveillance* » du document de base est complété par les informations suivantes pour tenir compte de la nomination de Mme Agnès Pannier-

Tableau 8 – Historique des attributions de bons de souscription d’actions	
	Plan
Date d’assemblée	4 octobre 2007
Date du conseil d’administration ou du directoire selon le cas	—
Nombre total d’actions pouvant être souscrites, dont le nombre pouvant être souscrites par :	8 000 000 ⁽¹⁾
Les mandataires sociaux	
<i>Xavier Martiré</i>	1 759 992
<i>Louis Guyot</i>	— ⁽²⁾
<i>Matthieu Lecharny</i>	— ⁽³⁾
<i>Philippe Audouin</i>	—
<i>Michel Datchary</i>	—
<i>Marc Frappier</i>	—
<i>Virginie Morgon</i>	—
<i>Thierry Morin</i>	—
<i>Florence Noblot</i>	—
<i>Agnès Pannier-Runacher</i>	—
<i>Eric Schaefer</i>	—
Point de départ d’exercice des bons de souscription d’actions	(4)
Date d’expiration	4 octobre 2027 ⁽⁵⁾
Prix d’exercice	5 euros ⁽⁶⁾
Modalités d’exercice (lorsque le plan comporte plusieurs tranches)	—
Nombre d’actions souscrites	—
Nombre cumulé de bons de souscription d’actions annulés ou caduques	—
Bons de souscription d’actions restants en fin d’exercice	16 000 000

(1) Chaque bon de souscription d’actions donne droit à la souscription de 0,5 action de la Société d’une valeur nominale de 10 euros chacune (voir sections 18.1.2 « Principaux actionnaires directs et indirects » et 21.1.1 – « Capital social souscrit et capital social autorisé mais non émis » de la présente actualisation du document de base). Les bons de souscription d’actions donnent droit à un nombre maximum de 8 000 000 d’actions nouvelles représentant sur la base du capital existant à la date d’enregistrement du document de base, 15,8 % du capital de la Société. Le nombre exact de bons de souscription d’actions exerçables dépendra du prix d’introduction. Après la réalisation des opérations de restructuration visées à la section 18.6 – « Description des opérations de restructuration » du document de base, les actions résultant de l’exercice des BSAs ne devraient pas représenter plus de 14 % du capital de la Société.

(2) Louis Guyot détient 300 000 actions de la société Quasarelis, représentant environ 6 % de son capital, qui détient 7 940 771 bons de souscription d’actions (pour plus d’informations, voir section 18.1.2 – « Principaux actionnaires directs et indirects » du document de base).

(3) Matthieu Lecharny détient 190 000 actions de la société Quasarelis, représentant environ 3,8 % de son capital, qui détient 7 940 771 bons de souscription d’actions (pour plus d’informations, voir section 18.1.2 – « Principaux actionnaires directs et indirects » du document de base).

(4) Les bons de souscription d’actions ne seront exerçables qu’à l’occasion de la réalisation d’un cas d’exercice (cession de 100 % des actions de la Société ou admission sur un marché réglementé). L’admission des actions de la Société aux négociations sur le marché réglementé d’Euronext à Paris constitue un cas d’exercice.

(5) Les bons de souscription d’actions non exerçables ou non exercés à l’occasion d’un Cas d’Exercice deviendront caducs de plein droit et ne pourront plus être exercés.

(6) Le prix de souscription est de 10 euros par action, soit 5 euros par bon de souscription d’actions.

15.1.10 Historique des attributions gratuites d'actions

Le tableau de la section 15.1.10 – « *Historique des attributions gratuites d'actions* » du document de base est complété par les informations suivantes pour tenir compte de la nomination de Mme Agnès Pannier-Runacher en qualité de membre du conseil de surveillance :

Tableau 10 – Historique des attributions gratuites d'actions - Information sur les actions attribuées gratuitement⁽¹⁾	
Date d'assemblée	23 décembre 2010
Date de la décision du Président	23 décembre 2010
Nombre total d'actions attribuées gratuitement dont le nombre attribuées à :	
Les mandataires sociaux	
<i>Agnès Pannier-Runacher</i>	—
Date d'acquisition des actions	—
Date de fin de période de conservation	—
Nombre d'actions souscrites	—
Nombre cumulé d'actions annulées ou caduques	—
Actions attribuées gratuitement restantes en fin d'exercice	—

⁽¹⁾ L'assemblée générale de la Société qui s'est tenue le 23 décembre 2010, a autorisé le Président à mettre en œuvre au profit de certains dirigeants de la Société et salariés du Groupe un plan d'attribution gratuite d'actions, qui a été arrêté par le Président à cette même date. Conformément aux dispositions de ce plan, l'acquisition des actions gratuites par certains dirigeants de la Société et salariés du Groupe a été effectuée sous conditions suspensives de (i) de l'introduction en bourse de la Société et (ii) qu'au jour de l'introduction en bourse de la Société certaines conditions, notamment de performance soient satisfaites. Ces conditions de performance ne pouvant être atteintes, les droits résultants de l'attribution d'actions gratuites sous conditions suspensives seront définitivement perdus.

15.3

15.3.1 Précisions

L'assemblée générale des actionnaires de la Société en date du 8 octobre 2014 a décidé de fixer à la somme de 350.000 euros le montant global maximum annuel des jetons de présence alloués au conseil de surveillance.

Le conseil de surveillance de la Société, lors d'une réunion en date du 10 octobre 2014, a décidé, au vu de l'avis du comité des nominations et des rémunérations du même jour, sous condition suspensive de l'admission des actions de la Société aux négociations sur le marché réglementé d'Euronext Paris et à compter de cette date, de mettre fin au contrat de travail de Xavier Martiré et de fixer les rémunérations et avantages des membres du Directoire comme décrits ci-après.

Monsieur Xavier Martiré

Monsieur Xavier Martiré percevra, en qualité de président du directoire, une rémunération fixe d'un montant de 550 000 euros bruts annuels, et une rémunération variable d'un montant de 550 000 euros bruts annuels et pouvant atteindre un montant maximum de 935 000 euros bruts annuels en fonction de l'atteinte d'objectifs. Cette rémunération variable sera décomposée en deux parties : (i) une première partie représentant 70 % de la rémunération variable qui est assise sur des objectifs quantitatifs définis par le conseil de surveillance, sur proposition du comité des nominations et des rémunérations (en cas d'atteinte des objectifs quantitatifs) affectée d'un coefficient de 0% à 200%, selon une progression linéaire, et (ii) une seconde partie représentant 30 % de la rémunération variable qui est assise sur des objectifs qualitatifs définis en début d'exercice par le conseil de surveillance, sur proposition du comité des nominations et des rémunérations.

Les critères quantitatifs retenus dépendent de : (i) l'évolution du chiffre d'affaires; (ii) l'évolution de l'EBIT ; et (iii) l'évolution du flux de trésorerie opérationnel.

Les critères qualitatifs retenus sont les suivants : (i) soutien de la croissance organique (gain et rétention de clients) ; (ii) maîtrise des grands programmes industriels, informatiques et immobiliers ; et (iii) gestion de la croissance externe (acquisition et intégration).

Ces critères pourront être révisés annuellement.

Monsieur Xavier Martiré continuera de bénéficier d'un véhicule de fonction.

Le conseil de surveillance a également autorisé l'octroi à Monsieur Xavier Martiré d'une indemnité de départ égale à 18 mois de rémunération brute fixe et variable calculée sur la moyenne des rémunérations perçues par Monsieur Xavier Martiré au cours des deux derniers exercices clos précédant son départ, et due uniquement en cas de départ contraint, sauf cas de faute ou dans l'hypothèse où Monsieur Xavier Martiré serait en mesure de faire valoir à brève échéance, ses droits à la retraite. Cette indemnité de départ est subordonnée à l'atteinte de deux conditions de performance liées (i) à un objectif de chiffre d'affaires et (ii) à un objectif d'EBIT. L'indemnité de départ est conditionnée à un taux de performance, de sorte que si aucun des objectifs ci-dessus n'est atteint, aucune indemnité n'est due, si l'un des objectifs ci-dessus est atteint, deux-tiers de l'indemnité de départ est due, soit 12 mois de rémunération brute fixe et variable moyenne et si les deux objectifs ci-dessus sont atteints, l'indemnité de départ est due dans son intégralité.

Enfin, Monsieur Xavier Martiré bénéficiera, en contrepartie de l'engagement de non-concurrence, d'une durée d'un an, qu'il a consenti, d'une indemnité de non-concurrence égale à 50% de la rémunération brute fixe et variable du dernier exercice clos. En cas de cumul de l'indemnité de départ et de l'indemnité de non-concurrence, le montant total perçu par Monsieur Xavier Martiré à ce titre sera plafonné à deux ans de rémunération brute fixe et variable.

Monsieur Louis Guyot

Monsieur Louis Guyot percevra, en qualité de membre du directoire, une rémunération fixe d'un montant de 250 000 euros bruts annuels, et une rémunération variable d'un montant de 100 000 euros bruts annuels et pouvant atteindre un montant maximum de 170 000 euros bruts annuels en fonction de l'atteinte d'objectifs. Cette rémunération variable sera décomposée en deux parties : (i) une première partie représentant 70 % de la rémunération variable qui est assise sur des objectifs quantitatifs définis par le conseil de surveillance, sur proposition du comité des nominations et des rémunérations affectée d'un coefficient de 0% à 200%, selon une progression linéaire, et (ii) une seconde partie représentant 30 % de la rémunération variable qui est assise sur des objectifs qualitatifs définis en début d'exercice par le conseil de surveillance, sur proposition du comité des nominations et des rémunérations

Les critères quantitatifs retenus dépendent de : (i) l'évolution du chiffre d'affaires ; (ii) l'évolution de l'EBIT ; et (iii) l'évolution du flux de trésorerie opérationnel.

Monsieur Louis Guyot continuera de bénéficier d'un véhicule de fonction.

Le conseil de surveillance a également autorisé l'octroi à Monsieur Louis Guyot d'une indemnité de départ égale à 18 mois de rémunération brute fixe et variable calculée sur la moyenne des rémunérations perçues par Monsieur Louis Guyot au cours des deux derniers exercices clos précédant son départ, et due uniquement en cas de départ contraint, sauf cas de faute ou dans l'hypothèse où Monsieur Louis Guyot serait en mesure de faire valoir à brève échéance, ses droits à la retraite. Cette indemnité de départ est subordonnée à l'atteinte de deux conditions de performance liées (i) à un objectif de chiffre d'affaires et (ii) à un objectif d'EBIT. L'indemnité de départ est conditionnée à un taux de performance, de sorte que si aucun des objectifs ci-dessus n'est atteint, aucune indemnité n'est due, si l'un des objectifs ci-dessus est atteint, deux-tiers de l'indemnité de départ est due, soit 12 mois de rémunération brute fixe et variable moyenne, et si les deux objectifs ci-dessus sont atteints, l'indemnité de départ est due dans son intégralité.

Enfin, Monsieur Louis Guyot bénéficiera, en contrepartie de l'engagement de non-concurrence, d'une durée de six mois, qu'il a consenti, d'une indemnité de non-concurrence égale à 50% de la rémunération brute fixe et variable du dernier exercice clos. En cas de cumul de l'indemnité de départ et de l'indemnité de non-concurrence, le montant total perçu par Monsieur Louis Guyot à ce titre sera plafonné à deux ans de rémunération brute fixe et variable.

Monsieur Matthieu Lecharny

Monsieur Matthieu Lecharny percevra, en qualité de membre du directoire, une rémunération fixe d'un montant de 250 000 euros bruts annuels, et une rémunération variable d'un montant de 100 000 euros bruts annuels et pouvant atteindre un montant maximum de 170 000 euros bruts annuels en fonction de l'atteinte d'objectifs. Cette rémunération variable sera décomposée en deux parties : (i) une première partie représentant 70 % de la rémunération variable qui est assise sur des objectifs quantitatifs définis par le conseil de surveillance, sur proposition du comité des nominations et des rémunérations affectée d'un coefficient de 0% à 200%, selon une progression linéaire, et (ii) une seconde partie représentant 30 % de la rémunération variable qui est assise sur des objectifs qualitatifs définis en début d'exercice par le conseil de surveillance, sur proposition du comité des nominations et des rémunérations, affectée d'un coefficient de 0% à 100% .

Les critères quantitatifs retenus dépendent de : (i) l'évolution du chiffre d'affaires ; (ii) l'évolution de l'EBIT ; et (iii) l'évolution du flux de trésorerie opérationnel.

Monsieur Matthieu Lecharny continuera de bénéficier d'un véhicule de fonction.

Le conseil de surveillance a également autorisé l'octroi à Monsieur Matthieu Lecharny d'une indemnité de départ égale à 18 mois de rémunération brute fixe et variable calculée sur la moyenne des rémunérations perçues par Monsieur Matthieu Lecharny au cours des deux derniers exercices clos précédant son départ, et due uniquement en cas de départ contraint, sauf cas de faute ou dans l'hypothèse où Monsieur Matthieu Lecharny serait en mesure de faire valoir à brève échéance, ses droits à la retraite. Cette indemnité de départ est subordonnée à l'atteinte de deux conditions de performance liées (i) à un objectif de chiffre d'affaires et (ii) à un objectif d'EBIT. L'indemnité de départ est conditionnée à un taux de performance, de sorte que si aucun des objectifs ci-dessus n'est atteint, aucune indemnité n'est due, si l'un des objectifs ci-dessus est atteint, deux-tiers de l'indemnité de départ est due, soit 12 mois de rémunération brute fixe et variable moyenne, et si les deux objectifs ci-dessus sont atteints, l'indemnité de départ est due dans son intégralité.

Enfin, Monsieur Matthieu Lecharny bénéficiera, en contrepartie de l'engagement de non-concurrence, d'une durée de six mois, qu'il a consenti, d'une indemnité de non-concurrence égale à 50% de la rémunération brute fixe et variable du dernier exercice clos. En cas de cumul de l'indemnité de départ et de l'indemnité de non-concurrence, le montant total perçu par Monsieur Matthieu Lecharny à ce titre sera plafonné à deux ans de rémunération brute fixe et variable.

L'assemblée générale mixte réunie le 8 octobre 2014 a, sous condition suspensive du règlement-livraison des actions de la Société dans le cadre de son introduction en bourse, autorisé le directoire à procéder,

conformément aux dispositions des articles L. 225-197-1 et suivants du code de commerce, en une ou plusieurs fois, à des attributions gratuites d'actions de la Société existantes ou à émettre au profit des mandataires sociaux et salariés de la Société et/ou des sociétés qui lui sont liées au sens de l'article L. 225-197-2 du code de commerce dans la limite de 10% du capital social de la Société au jour de la décision du directoire faisant usage de la délégation.

Dans ce cadre, il est envisagé de mettre en place, postérieurement à l'admission des actions de la Société aux négociations sur le marché réglementé d'Euronext Paris, un plan d'attribution gratuite d'actions destiné à bénéficier à environ une centaine de dirigeants et salariés de la Société et des sociétés qui lui sont liées au sens de l'article L. 225-197-2 du code de commerce, y compris notamment l'ensemble des membres du Directoire de la Société. Les actions attribuées gratuitement dans le cadre de ce plan le seraient sous condition de critères de performance liés au chiffre d'affaires consolidé, à l'EBIT consolidé et à la performance relative du cours de l'action de la Société par rapport à l'indice SBF 120. La période d'acquisition serait de 2 ans, et les bénéficiaires devront en outre conserver les actions attribuées et acquises pendant une durée supplémentaire de 2 ans.

CHAPITRE 16

16.3

La section 16.3 – « *Comités du conseil de surveillance* » du document de base est complétée par les informations suivantes relatives à la composition des comités du conseil de surveillance de la Société :

Le conseil de surveillance de la Société qui s'est réuni le 10 octobre 2014 a fixé comme suit la composition des comités du conseil de surveillance qui prendront leurs fonctions à la date d'admission des actions de la Société aux négociations sur le marché réglementé d'Euronext à Paris :

- Comité d'audit : Mme Agnès Pannier-Runacher* (Président), M. Thierry Morin* et M. Philippe Audouin.
- Comité des nominations et des rémunérations : M. Michel Datchary* (Président), Mme Florence Noblot* et M. Marc Frappier.

* *Membre indépendant*

CHAPITRE 17

17.1

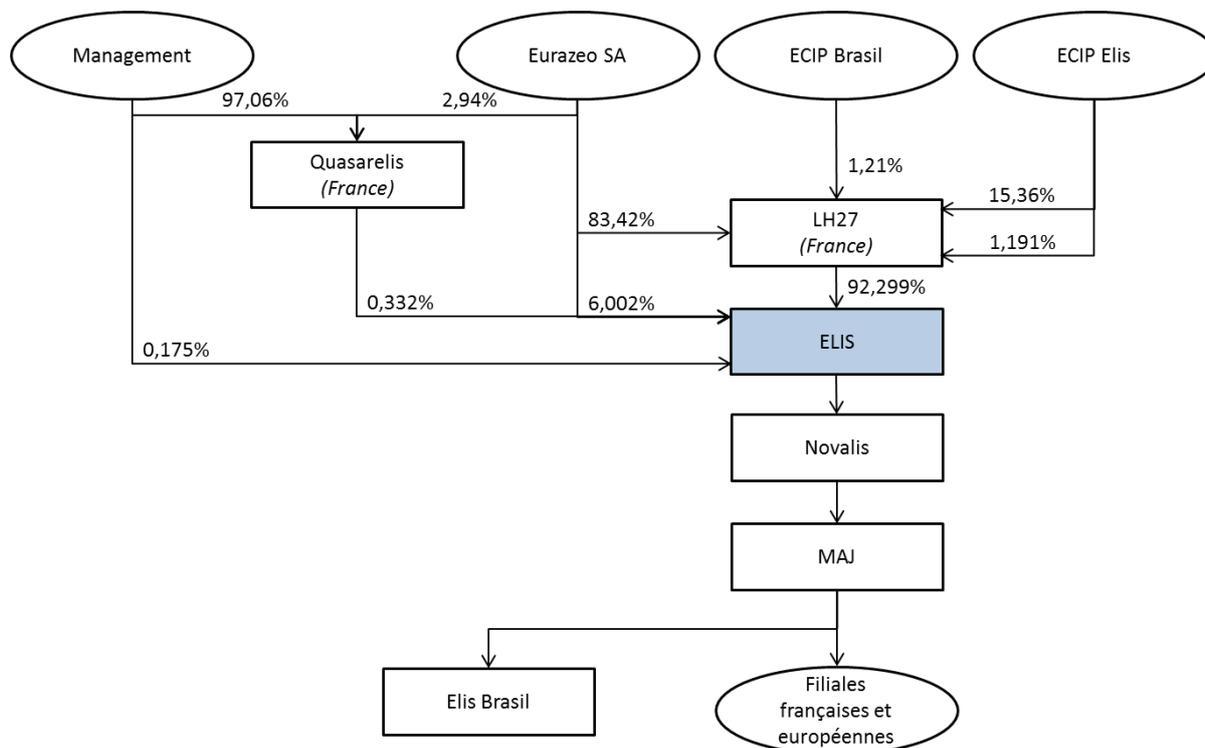
La section 17.1.2 – « *Emploi et conditions de travail* » du document de base est modifiée comme suit :

Le Groupe a également mis en place le projet Gest'Elis, relatif à l'adaptation ergonomique des postes de travail afin d'améliorer les conditions de travail de ses opérateurs de production. Ainsi, chaque secteur est étudié pour définir les bonnes pratiques en matière de gestuelles et les possibilités d'adaptation du poste pour améliorer le confort. Ce projet lancé en 2012 est en cours de déploiement.

CHAPITRE 18

18.1.1 Organigramme simplifié

L'organigramme présentant la structure simplifiée de détention du capital de la Société avant la mise en œuvre des opérations de restructuration décrites à la section 18.6 – « *Description des opérations de réorganisation* » de la présente actualisation du document de base et qui figure à la section 18.1.1 – « *Organigramme simplifié* » du document de base est modifié comme suit :



La section 18.1.2 – « *Principaux actionnaires directs et indirects* » du document de base est modifiée et complétée par les informations suivantes :

A la date de la présente actualisation du document de base, Eurazeo détient directement 6,002 % du capital de la Société et contrôle la société LH 27, une société *holding* créée sous la forme d'une société par actions simplifiée dont la participation au capital de la Société constitue le principal actif et qui détient 92,299 % du capital de la Société. Eurazeo a cédé le 24 novembre 2014 une participation de 0,64 % dans le capital de LH 27 à Carryco Capital 1, une société par actions simplifiée qu'Eurazeo contrôle.

Détention par les dirigeants et salariés

Certains dirigeants et salariés du Groupe détiennent une participation dans la Société, soit à directement, soit au travers de la société Quasarelis, société par actions simplifiée.

Détention directe. Certains dirigeants et salariés détiennent directement des actions ordinaires et des BSA émis le 4 octobre 2007 pour un prix unitaire de 0,20 euro et souscrits en numéraire ou par voie d'apports en nature au profit de la Société. Leurs modalités ont été modifiées le 18 décembre 2013, le 31 juillet 2014 et le 8 octobre 2014. Chaque BSA donne droit à la souscription de 0,5 action ordinaire, d'une valeur nominale de 10 euros chacune, pour un prix de souscription égal à 5 euros. En vertu des modalités des BSA, l'introduction en bourse de la Société constitue un cas d'exercice des BSA. Cependant, le nombre de BSA exerçables en cas d'introduction en bourse de la Société sera déterminé en fonction du prix

d'introduction en bourse des actions de la Société. Les BSA détenus directement par les dirigeants et les salariés seront apportés à Quasarelis le jour de la fixation définitive du prix d'introduction (voir section 18.6 – « *Description des opérations de réorganisation* » de la présente actualisation du document de base).

Détention indirecte. Les actions détenues indirectement par les dirigeants et salariés de la Société sont détenues par l'intermédiaire de Quasarelis, société par actions simplifiée de droit français dont le siège social est situé, 33 rue Voltaire à Puteaux (92800), immatriculée au registre du commerce et des sociétés de Nanterre sous le numéro 483 341 632. Son capital est de 5 007 000 euros, divisé en 5 007 000 actions d'une valeur nominale de 1 euro. Ses seuls actifs sont composés de 165 432 actions de la Société représentant à la date de la présente actualisation du document de base, environ 0,332 % du capital de la Société, ainsi que 7 940 971 BSA.

Quasarelis est détenue par Eurazeo, à hauteur de 2,94 % sous la forme de 110 000 actions de catégorie A et de 37 000 actions de catégorie B, et par certains dirigeants et salariés du Groupe à hauteur de 97,06 % sous la forme de 4 860 000 actions de catégorie A.

Il est prévu que Quasarelis soit absorbée par la Société au moment de l'admission des actions de la Société aux négociations sur le marché réglementé d'Euronext à Paris (voir section 18.6 – « *Description des opérations de réorganisation* » de la présente actualisation du document de base). A l'issue de cette fusion-absorption, la participation globale des dirigeants et salariés au capital de la Société ne devrait pas excéder 6 % du capital et des droits de vote de la Société.

La section 18.1.3 – « *Répartition du capital et des droits de vote* » du document de base est modifiée et complétée par les informations suivantes :

A l'issue du regroupement d'actions et de l'augmentation de capital en numéraire de la Société par émission de deux actions nouvelles souscrites par Eurazeo, qui a été approuvée par l'assemblée générale mixte de la Société en date du 8 octobre 2014 (voir section 21.1.1 – « *Capital social souscrit et capital social autorisé mais non émis* » de la présente actualisation du document de base), le capital et les droits de vote de la Société sont répartis de la façon suivante :

Actionnariat	Nombre d'actions	% du capital et des droits de vote
LH 27	45 928 873	92,299 %
Eurazeo SA	2 986 725	6,002 %
ECIP Elis SARL	592 849	1,191 %
Quasarelis	165 432	0,332 %
Dirigeants et salariés	87 162	0,175 %
Total	49 761 041	100,00 %

Les changements intervenus dans l'actionnariat de la Société entre le 8 septembre 2014, date de l'enregistrement du document de base de la Société, et la date de la présente actualisation du document de base, portent sur les éléments ci-dessous.

- Dans le cadre des opérations de regroupement des actions de la Société (voir section 21.1.1 – « *Capital social souscrit et capital social autorisé mais non émis* » de la présente actualisation du document de base), l'assemblée générale mixte de la Société en date du 8 octobre 2014 a approuvé la réalisation d'une augmentation de capital en numéraire de la Société par émission de deux actions nouvelles souscrites par Eurazeo.
- Dans le cadre de l'introduction en bourse de la Société, l'assemblée générale mixte de la Société en date du 8 octobre 2014 a approuvé le regroupement des actions de la Société, qui a pris effet le 6 novembre 2014. Les 995 220 820 actions existantes de la Société d'une valeur nominale de 0,50 euro chacune ont été, dans ce cadre, échangées contre 49 761 041 actions nouvelles d'une

valeur nominale de 10 euros chacune, soit une parité d'échange d'une action nouvelle pour 20 actions anciennes.

18.3

La section 18.3 – « *Contrôle de la Société* » du document de base est modifiée et complétée par les informations suivantes :

A l'issue du regroupement d'actions et de l'augmentation de capital en numéraire de la Société par émission de deux actions nouvelles souscrites par Eurazeo, qui a été approuvée par l'assemblée générale mixte de la Société en date du 8 octobre 2014 (voir section 21.1.1 – « *Capital social souscrit et capital social autorisé mais non émis* ») la Société est contrôlée par Eurazeo qui détient directement 2 986 725 actions de la Société, représentant 6,002 % du capital et des droits de vote de la Société, et contrôle LH 27 qui détient 45 928 873 actions de la Société, représentant 92,299 % du capital et des droits de vote de la Société.

18.6

La section 18.6 – « *Description des opérations de réorganisation* » du document de base est modifiée et complétée par les informations suivantes, pour tenir compte de la modification du nombre d'actions ordinaires de la Société mentionné au quatrième paragraphe :

Il est envisagé de procéder à diverses opérations de simplification de la structure actionnariale de la Société le jour de la fixation définitive du prix d'introduction en bourse, selon les modalités résumées ci-après.

En premier lieu, les dirigeants et salariés concernés apporteront la totalité des BSA de la Société qu'ils détiennent directement, soit un nombre total de 4 138 970 BSA, à Quasarelis. La valeur d'apport de ces BSA devra être égale à la valeur des BSA exerçables, dont le nombre sera déterminé sur la base du prix d'introduction en bourse des actions de la Société. Chaque BSA exerçable sera apporté pour une valeur égale à la différence entre (i) le prix d'introduction en bourse des actions de la Société auxquelles il donne droit et (ii) le prix d'exercice du BSA, soit 5 euros par BSA (10 euros par action nouvelle).

Ensuite, LH 27 procèdera à l'apport d'une quote-part de la créance détenue par elle, sur la Société, au titre du prêt intragroupe consenti le 14 juin 2013. Cet apport sera rémunéré par une émission d'actions ordinaires de Quasarelis au profit de LH 27.

Puis, Quasarelis et Eurazeo exerceront les BSA exerçables que ces sociétés détiennent respectivement. Le prix de souscription des BSA sera payé par compensation avec la créance détenue sur la Société par Quasarelis à l'issue de l'apport visé ci-dessus et en espèces par Eurazeo. Comme indiqué ci-dessus, le nombre de BSA exerçables sera déterminé en fonction du prix d'introduction en bourse de la Société et ne pourra pas excéder un nombre total de 16 000 000 de BSA, permettant de souscrire un nombre maximum de 8 000 000 d'actions ordinaires de la Société. A ce stade, les seuls actifs de Quasarelis seront les actions de la Société détenues à la suite de l'exercice des BSA.

La Société absorbera ensuite Quasarelis. La parité de fusion sera déterminée sur la base de la valeur réelle des deux sociétés. Cette valeur sera établie par référence au prix d'introduction en bourse des actions de la Société, après prise en compte de la dilution résultant de l'exercice des BSA. La parité d'échange sera ainsi déterminée par transparence à partir du prix d'introduction en bourse des actions de la Société.

Enfin, la Société procèdera à une augmentation de capital par émission d'actions ordinaires nouvelles réservée à LH 27. LH 27 souscrira à cette augmentation de capital et libèrera le prix de souscription des actions nouvelles par compensation avec la créance résiduelle qu'elle détient à l'encontre de la Société au titre du prêt intragroupe consenti le 14 juin 2013. Le montant de l'augmentation de capital sera égal au montant de la créance de LH 27 à cette date et le prix de souscription des actions nouvelles sera égal au prix d'introduction en bourse des actions de la Société.

La répartition exacte du capital de la Société ne sera donc connue qu'après fixation définitive du prix d'introduction en bourse des actions de la Société, dont dépendent l'ensemble des opérations de réorganisations résumées ci-dessus. L'impact de ces opérations de réorganisation sur la répartition du capital de la Société sera communiqué, d'une part, en fonction de la fourchette de prix déterminée pour les besoins de l'introduction en bourse dans la note d'opération, et d'autre part, concomitamment à la fixation du prix d'introduction en bourse des actions de la Société.

CHAPITRE 20

La section 20.1 – « *Informations financières en normes IFRS* » du document de base est complétée comme suit.

20.1

La section 20.1 – « *Informations financières en normes IFRS* » du document de base est complétée par une section 20.1.5 – « *Comptes consolidés intermédiaires condensés au 30 septembre 2014 établis selon les normes IFRS* » et une section 20.1.6 – « *Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes consolidés intermédiaires condensés au 30 septembre 2014 établis selon les normes IFRS* ».

Les comptes consolidés intermédiaires condensés, établis selon les normes IFRS, pour la période close le 30 septembre 2014 sont reproduits en Annexe I de la présente actualisation du document de base.

Monsieur le Président du Directoire,

En notre qualité de commissaires aux comptes de la société Elis et en réponse à votre demande dans le cadre du projet d'offre au public et d'admission des actions de la société aux négociations sur le marché réglementé Euronext Paris, nous avons effectué un examen limité des comptes consolidés intermédiaires condensés de la société Elis relatifs à la période du 1^{er} janvier au 30 septembre 2014, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous précisons que la société Elis établissant pour la première fois des comptes consolidés intermédiaires condensés arrêtés par le Directoire au 30 septembre 2014, les informations relatives à la période du 1^{er} janvier au 30 septembre 2013 présentées à titre comparatif n'ont pas fait l'objet d'un audit ou d'un examen limité.

Ces comptes ont été établis sous la responsabilité du Directoire. Il nous appartient, sur la base de notre examen limité, d'exprimer notre conclusion sur ces comptes consolidés intermédiaires condensés.

Nous avons effectué notre examen limité selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Un examen limité consiste essentiellement à s'entretenir avec les membres de la direction en charge des aspects comptables et financiers et à mettre en œuvre des procédures analytiques. Ces travaux sont moins étendus que ceux requis pour un audit effectué selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. En conséquence, l'assurance que les comptes consolidés intermédiaires condensés, pris dans leur ensemble, ne comportent pas d'anomalies significatives obtenue dans le cadre d'un examen limité est une assurance modérée, moins élevée que celle obtenue dans le cadre d'un audit.

Sur la base de notre examen limité, nous n'avons pas relevé d'anomalies significatives de nature à remettre en cause la conformité des comptes consolidés intermédiaires condensés avec la norme IAS 34 – norme du référentiel IFRS tel qu'adopté dans l'Union Européenne relative à l'information financière intermédiaire.

Fait à Neuilly-sur-Seine et à Courbevoie, le 5 décembre 2014,

Les commissaires aux comptes,

MAZARS

La section 20.2.2 – « *Politique de distribution de dividendes* » du document de base est complétée comme suit :

Pour plus d'informations sur la politique de distribution de dividendes de la Société, voir les sections 12.2.3 – « *Perspective sur la politique de distribution de dividendes* » et 13.2 – « *Prévisions du Groupe pour les exercices clos les 31 décembre 2014 et 2015* » de la présente actualisation du document de base.

20.3

Les deuxième et troisième paragraphes de l'introduction du chapitre 20.3 – « *Procédures judiciaires et d'arbitrage* » du document de base sont modifiés et complétés comme suit :

Les sociétés du Groupe constituent des provisions en fonction de l'estimation faite par le management du risque et de sa probabilité de réalisation. Le montant des provisions pour les litiges fiscaux, commerciaux et liés au personnel auxquels le Groupe est exposé s'élevait à 5,2 millions d'euros au 31 décembre 2013, à 18,0 millions d'euros au 30 juin 2014 et à 16,2 millions d'euros au 30 septembre 2014. L'augmentation du montant de ces provisions entre le 31 décembre 2013 et le 30 septembre 2014 résulte essentiellement de l'entrée du groupe Atmosfera, acquis en février 2014, dans le périmètre de consolidation du Groupe.

Le Groupe a été informé de l'ouverture d'une enquête de la Direction régionale des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi (DIRECCTE) de l'Ile-de-France, notamment à la suite d'une plainte relative à certaines pratiques tarifaires du Groupe déposée par un gîte, client du Groupe, auprès de la DIRECCTE des Pays de Loire. L'enquête ouverte par la DIRECCTE de l'Ile de France est actuellement en cours, la DIRECCTE ayant, à la date de la présente actualisation du document de base, formulé des demandes de communication de documents. Le Groupe ne peut exclure que cette enquête soit étendue à d'autres pratiques que les seules pratiques tarifaires.

La section 20.3.1 – « *Procédures ouvertes à l'encontre d'Atmosfera* » du document de base est complétée comme suit.

Procédure ouverte par le Ministère du Travail et de l'Emploi

Le troisième paragraphe de la section 20.3.1.1(b) – « *Procédure ouverte par le Ministère du Travail et de l'Emploi* » du document de base est complété comme suit :

Au cours du mois de novembre 2014, Atmosfera a ouvert à Sao Paulo sa propre unité de confection, de stockage et d'étiquetage de vêtements de travail. Cette unité doit permettre au Groupe, hors pics d'activité, de limiter fortement le recours à des fournisseurs et sous-traitants au Brésil.

Le Groupe a été récemment informé de l'existence d'une procédure ouverte à l'encontre d'Atmosfera ainsi qu'à l'encontre d'autres acteurs brésiliens de la blanchisserie industrielle par le Procureur de l'état de Rio de Janeiro au Brésil concernant des faits supposés de corruption de fonctionnaires datant de la période allant de 2003 à 2011 relatifs à la fourniture par Atmosfera de services de blanchisserie industrielle sur le marché des organismes publics dans l'état de Rio de Janeiro. Ces faits sont antérieurs à l'acquisition d'Atmosfera par le Groupe, réalisée en février 2014.

À la date de la présente actualisation du document de base, les sanctions qui pourraient être encourues par Atmosfera si celle-ci devait répondre de faits de corruption seraient les suivantes : (i) le remboursement au Trésor Public de tous les gains obtenus illégalement par Atmosfera au résultat des actes de corruption et/ou (ii) le paiement d'une amende civile s'élevant à un montant maximum de trois fois le montant visé au (i). En outre, Atmosfera pourrait éventuellement se voir interdire la conclusion de nouveaux contrats avec toute entité publique brésilienne ou de bénéficier d'avantages fiscaux au Brésil pendant une période de 5 ans ou 10 ans. Au cours de l'exercice 2013, environ un tiers du chiffre d'affaires d'Atmosfera était réalisé avec des entités du secteur public.

Même si les faits de corruption ne sont en aucune manière avérés à ce stade, le Groupe a notifié le 26 novembre 2014 cette procédure à titre conservatoire aux anciens propriétaires du groupe Atmosfera au titre de la convention de garantie en date du 20 décembre 2013 relative à l'acquisition du groupe Atmosfera, afin de réserver les droits de ce dernier à solliciter, le cas échéant, toute indemnisation auprès des anciens propriétaires en lien avec la procédure susvisée.

Au regard de cette procédure, le Groupe a décidé de renforcer le dispositif de gestion des risques existant au sein du groupe Atmosfera ; ce dispositif, qui sera pour l'essentiel aligné sur celui actuellement existant en France au sein du groupe Elis, sera mis en place au cours du premier trimestre 2015.

Atmosfera a acquis un portefeuille de clients au Brésil en avril 2013. Le contrat d'acquisition prévoyait notamment un versement progressif du prix au vendeur par Atmosfera sous réserve d'une condition de conservation des clients durant une période de 12 mois. Atmosfera devait ainsi, au titre de ce contrat, verser au vendeur des commissions dont le montant était calculé en fonction du volume de linge traité pour les clients du portefeuille cédé. En raison de la perte de la plupart des clients du portefeuille cédé, Atmosfera a réduit le montant des commissions payées au vendeur, que ce dernier réclame désormais à Atmosfera. A la date de la présente actualisation du document de base, le vendeur réclame ainsi le paiement d'une somme s'élevant à 2 millions de reais brésiliens (soit environ 700 000 euros). Atmosfera est actuellement en négociation avec le vendeur ; faute d'accord, la procédure serait soumise à arbitrage.

CHAPITRE 21

social

La section 21.1.1 – « *Capital social souscrit et capital social autorisé mais non émis* » du document de base est complétée par les informations suivantes pour tenir compte (i) des opérations de regroupement des actions de la Société et (ii) des résolutions financières qui ont été approuvées par l'assemblée générale mixte de la Société en date du 8 octobre 2014 :

Dans le cadre de l'introduction en bourse de la Société, l'assemblée générale mixte de la Société en date du 8 octobre 2014 a approuvé le regroupement des actions de la Société, qui a pris effet le 27 octobre 2014. Les 995 220 820 actions existantes de la Société d'une valeur nominale de 0,50 euro chacune seront, dans ce cadre, échangées contre 49 761 041 actions nouvelles d'une valeur nominale de 10 euros chacune, soit une parité d'échange d'une action nouvelle pour 20 actions anciennes. A l'issue des opérations de regroupement des actions de la Société, le capital social de la Société s'élève ainsi à 497 610 410 euros divisé en 49 761 041 actions d'une valeur nominale de 10 euros chacune.

Le tableau ci-dessous présente les résolutions financières qui ont été approuvées par l'assemblée générale mixte des actionnaires de la Société en date du 8 octobre :

N° de résolution	Nature de l'autorisation	Durée et expiration	Montant autorisé (en nominal ou % du capital)
Résolution n°12	Délégation de compétence à l'effet d'augmenter le capital social de la Société par incorporation de réserves, de bénéfices ou de primes d'émission, de fusion ou d'apport.	26 mois (8 décembre 2016)	130 millions d'euros (montant des réserves distribuables)
Résolution n°13	Délégation de compétence à l'effet d'émettre des actions et/ou des valeurs mobilières donnant accès, immédiatement ou à terme, au capital avec maintien du droit préférentiel de souscription.	26 mois (8 décembre 2016)	500 millions d'euros s'agissant des augmentations de capital 1 milliard d'euros s'agissant des titres de créance donnant accès au capital
Résolution n°14	Délégation de compétence à l'effet d'émettre des actions et/ou des valeurs mobilières donnant accès, immédiatement ou à terme, au capital avec suppression du droit préférentiel de souscription et offre au public, ou dans le cadre d'une offre publique comportant une composante d'échange.	26 mois (8 décembre 2016)	50 millions d'euros s'agissant des augmentations de capital 1 milliard d'euros s'agissant des titres de créance donnant accès au capital
Résolution n°15	Délégation de compétence à l'effet d'émettre des actions et/ou valeurs mobilières donnant accès, immédiatement ou à terme, au capital avec suppression du droit préférentiel de souscription dans le cadre d'une offre visée au II de l'article L. 411-2 du Code monétaire et financier.	26 mois (8 décembre 2016)	5 % du capital de la Société tel qu'existant lors de l'opération
Résolution n°16	Autorisation de fixer librement le prix d'une émission d'actions et/ou de valeurs mobilières donnant accès immédiatement ou à terme au capital, sans droit préférentiel de souscription, de fixer le prix d'émission dans la limite de 10% du capital social.	26 mois (8 décembre 2016)	10 % du capital de la Société tel qu'existant lors de l'opération
Résolution n°17	Augmentation du nombre d'actions, titres ou valeurs mobilières à émettre en cas d'augmentation de capital avec ou sans droit préférentiel de souscription des actionnaires.	26 mois (8 décembre 2016)	15 % de l'émission initiale
Résolution n°18	Délégation de pouvoirs à l'effet de procéder à l'émission d'actions et/ou valeurs mobilières donnant accès immédiatement ou à terme, au capital, avec suppression du droit préférentiel de souscription, en vue de rémunérer des apports en nature consentis à la Société.	26 mois (8 décembre 2016)	10 % du capital de la Société au moment de l'émission

N° de résolution	Nature de l'autorisation	Durée et expiration	Montant autorisé (en nominal ou % du capital)
Résolution n°19	Limitations globales du montant des émissions effectuées en vertu des résolutions n°13 à 18	-	500 millions d'euros Montant maximum de titres de créances donnant ou pouvant donner accès au capital : 1 milliard d'euros
Résolution n°20	Délégation de compétence à l'effet de procéder à l'augmentation de capital social par émission d'actions et/ou de valeurs mobilières donnant accès, immédiatement ou à terme au capital, réservées aux adhérents d'un plan d'épargne entreprise, avec suppression du droit préférentiel de souscription au profit de ces derniers.	26 mois (8 décembre 2016)	20 millions d'euros
Résolution n°21	Autorisation donnée à l'effet de procéder à des attributions d'actions gratuites de la Société aux mandataires sociaux et aux salariés, avec suppression du droit préférentiel de souscription au profit de ces derniers.	38 mois (8 décembre 2017)	10 % du capital social au jour de la décision du directoire
Résolution n°22	Délégation de compétence au directoire à l'effet d'émettre des actions avec suppression du droit préférentiel de souscription et offre au public dans le cadre de l'introduction en bourse de la Société	9 mois (8 juillet 2016)	600 millions d'euros
Résolution n°23	Autorisation d'un programme de rachat par la Société de ses propres actions	18 mois (8 avril 2016)	10% du capital social à la date des achats Prix maximum d'achat : 25 euros par actions (soit un montant global affecté de 250 millions d'euros sur la base d'un capital post-IPO composé de 100 millions d'actions)
Résolution n°24	Délégation de pouvoirs au directoire en vue d'annuler tout ou partie des actions détenues en propres par la Société, au titre de l'autorisation de rachat d'actions	26 mois (8 décembre 2016)	10% du capital social par périodes de 24 mois

Le tableau de la section 21.1.6 – « *Evolution du capital social au cours des trois derniers exercices* » du document de base est complété comme suit :

Date	Nature de l'opération	Capital avant opération (en euros)	Nombre d'actions avant opération	Nombre d'actions après opération	Valeur nominale après opération (en euros)	Capital après opération (en euros)
08/10/2014	Augmentation de capital	497 610 409	995 220 818	995 220 820	0,50	497 610 410
06/11/2014	Regroupement d'actions	497 610 410	995 220 820	49 761 041	10	497 610 410

CHAPITRE 24

Le chapitre 24 – « *Documents accessibles au public* » du document de base est complété comme suit:

Des exemplaires du document de base et de la présente actualisation du document de base sont disponibles sans frais au siège social d'Elis (33, rue Voltaire à Puteaux (92800)), ainsi que sur le site internet de la Société (www.elis.com) et sur celui de l'Autorité des marchés financiers (www.amf-france.org).

ANNEXE I

I-1



ELIS

Société anonyme à directoire et conseil de surveillance

anciennement **Holdelis, S.A.S.** *

33, rue Voltaire - Puteaux, France

COMPTES CONSOLIDÉS INTERMÉDIAIRES CONDENSÉS pour la période du 1^{er} janvier au 30 septembre 2014

* La dénomination sociale de la société a été modifiée en « Elis » le 5 Septembre 2014.

Comptes consolidés intermédiaires condensés

Sommaire

<u>Sommaire</u>	2
<u>Etat du résultat consolidé intermédiaire</u>	3
<u>Etat du résultat global consolidé intermédiaire</u>	4
<u>Etat de la situation financière consolidée intermédiaire - actif</u>	5
<u>Etat de la situation financière consolidée intermédiaire - passif et capitaux propres</u>	6
<u>Tableau des flux de trésorerie consolidés</u>	7
<u>Variation des capitaux propres consolidés intermédiaires au 30 septembre 2014</u>	8
<u>Variation des capitaux propres consolidés intermédiaires au 30 septembre 2013</u>	9
<u>Contexte général et modalités d'établissement des comptes consolidés intermédiaires condensés intermédiaires condensés</u>	10
<u>I – Base de préparation</u>	10
<u>II – Arrêté des comptes consolidés intermédiaires condensés</u>	11
<u>Méthodes et principes comptables</u>	12
<u>Bases d'évaluation utilisées pour l'établissement des comptes consolidés intermédiaires condensés</u>	12
<u>Estimations et jugements comptables déterminants</u>	13
<u>Changement d'estimation comptable</u>	13
<u>Produits perçus de façon saisonnière</u>	13
<u>Notes explicatives</u>	14
<u>Faits marquants : opérations de cession-bail</u>	14
<u>Faits marquants : projet d'IPO</u>	14
<u>Faits marquants : acquisitions 2014</u>	14
<u>Note 1 – Information sectorielle</u>	18
<u>Note 2 – Dotations aux amortissements et aux provisions</u>	20
<u>Note 3 – Autres produits et charges opérationnels</u>	20
<u>Note 4 – Résultat financier</u>	21
<u>Note 5 – Charge d'impôt sur le résultat</u>	21
<u>Note 6 – Regroupements d'entreprises et écarts d'acquisition</u>	22
<u>Note 7 – Trésorerie et équivalents de trésorerie</u>	23
<u>Note 8 – Informations sur le capital et les réserves</u>	23
<u>Note 9 – Endettement net</u>	24
<u>Note 10 – Autres informations relatives aux actifs et passifs financiers</u>	25
<u>Note 11 – Engagements hors bilan</u>	25
<u>Note 12 – Parties liées</u>	26
<u>Note 13 – Filiales et entreprises consolidées</u>	27
<u>Note 14 – Evénements postérieurs à la date de clôture</u>	28

Comptes consolidés intermédiaires condensés

Etat du résultat consolidé intermédiaire

En milliers d'euros	Notes	30/09/2014 9 mois	30/09/2013 9 mois
<i>(non audité)</i>			
Produits de l'activité ordinaire	1	1 000 114	922 288
Coût du linge, des appareils et des autres consommables		(164 389)	(143 545)
Coûts de traitement		(350 063)	(307 731)
Coûts de distribution		(157 578)	(145 547)
Marge brute		328 084	325 465
Frais de Vente, Généraux et Administratifs		(159 350)	(155 787)
Résultat opérationnel avant autres produits et charges et avant dotation aux amortissements des relations clientèle	1	168 735	169 677
Dotation aux amortissements des relations clientèle	2	(30 827)	(29 685)
Pertes de valeur sur écarts d'acquisition		0	0
Autres produits et charges opérationnels	3	(20 927)	(13 868)
Résultat opérationnel		116 981	126 124
Résultat financier	4	(116 911)	(120 254)
Résultat avant impôt		70	5 870
Charge d'impôt	5	(13 502)	(11 427)
Quote-part dans le résultat des entreprises comptabilisées selon la méthode de la mise en équivalence		0	68
Résultat net		(13 432)	(5 489)
Attribuables aux :			
- actionnaires de la société mère		(13 713)	(5 730)
- participations ne donnant pas le contrôle		281	241
Résultat par action :			
- de base, revenant aux actionnaires de la société mère			
- dilué, revenant aux actionnaires de la société mère			

Des changements sur le nombre d'actions ordinaires, tels que décrits à la **Note 8 – Informations sur le capital et les réserves** sont survenus postérieurement à la fin de la période des états financiers mais avant leur publication. Ainsi les calculs des résultats par action (de base et dilué), pour la période concernée, ont été réalisés sur la base du nouveau nombre d'actions. Les résultats par action de la période précédente présentée ont été ajustés rétrospectivement.

Comptes consolidés intermédiaires condensés

Etat du résultat global consolidé intermédiaire

En milliers d'euros	Notes	30/09/2014 9 mois	30/09/2013 9 mois
<i>(non audité)</i>			
Résultat net		(13 432)	(5 489)
Gains (pertes) résultant de l'évaluation à la juste valeur des instruments de couverture		-8 090	8 924
Reclassement de la réserve de couverture en compte de résultat		1 960	9 974
Total variation de la réserve de couverture		-6 130	18 898
Effets d'impôts		2 111	-6 508
Réserve de couverture - nette (peut être reclassée ultérieurement en résultat net)		(4 019)	12 390
Reconnaissance des pertes et gains actuariels en capitaux propres		0	0
Effets d'impôt		0	0
Pertes et gains actuariels - nets (ne peuvent pas être reclassés ultérieurement en résultat net)		0	0
Réserves de conversion (peuvent être reclassées ultérieurement en résultat net)		10 260	(1 644)
Total des gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres		6 243	10 746
RESULTAT GLOBAL TOTAL		(7 189)	5 257
Attribuables aux :			
- actionnaires de la société mère		(7 448)	4 973
- participations ne donnant pas le contrôle		259	284

Comptes consolidés intermédiaires condensés

Etat de la situation financière consolidée intermédiaire - actif

En milliers d'euros	Notes	30/09/2014	31/12/2013
		net	net
<i>(non audité)</i>			
Ecarts d'acquisition	6	1 534 192	1 454 948
Immobilisations Incorporelles		414 768	428 257
Immobilisations Corporelles		703 583	631 140
Participations comptabilisées selon la méthode de la mise en équivalence		0	0
Actifs disponibles à la vente		109	137
Autres actifs non courants		6 652	7 971
Actifs d'impôt différé		15 680	8 672
TOTAL DES ACTIFS NON COURANTS		2 674 984	2 531 127
Stocks		57 267	44 424
Clients et autres débiteurs		359 085	297 092
Actifs d'impôt exigibles		3 499	4 170
Autres actifs		9 081	3 450
Trésorerie et équivalents de trésorerie	7	63 299	49 454
TOTAL DES ACTIFS COURANTS		492 231	398 591
Actifs détenus en vue de la vente		0	88 879
TOTAL ACTIF		3 167 215	3 018 597

Comptes consolidés intermédiaires condensés

Etat de la situation financière consolidée intermédiaire - passif et capitaux propres

En milliers d'euros	Notes	30/09/2014	31/12/2013
<i>(non audité)</i>			
Capital émis	8	497 610	461 177
Primes liées au capital	8	175 853	169 286
Autres réserves		7 224	7 224
Résultats accumulés non distribués		(301 482)	(287 758)
Autres composantes des capitaux propres		4 599	(1 654)
CAPITAUX PROPRES - PART DU GROUPE		383 804	348 276
PARTICIPATIONS NE DONNANT PAS LE CONTRÔLE		(586)	(847)
CAPITAUX PROPRES		383 219	347 429
Provisions		26 541	15 729
Passifs liés aux avantages au personnel		47 210	46 104
Emprunts et dettes financières	9	1 953 482	1 908 735
Passifs d'impôt différés		214 186	202 710
Autres passifs non courants		36 177	21 293
TOTAL DES PASSIFS NON COURANTS		2 277 596	2 194 571
Provisions - part à moins d'un an		4 807	6 154
Dettes d'impôt exigible		1 474	699
Fournisseurs et autres crédateurs		126 293	118 334
Autres passifs		252 197	224 756
Concours bancaires courants et part des emprunts à moins d'un an	9	121 628	118 013
TOTAL DES PASSIFS COURANTS		506 400	467 956
Passifs directement liés aux actifs détenus en vue de la vente		0	8 641
TOTAL PASSIF ET CAPITAUX PROPRES		3 167 215	3 018 597

Comptes consolidés intermédiaires condensés

Tableau des flux de trésorerie consolidés

(en milliers d'euros)	Note	30/09/2014 9 mois	30/09/2013 9 mois
<i>(non audité)</i>			
FLUX NETS DE TRESORERIE LIES A L'ACTIVITE			
RESULTAT NET CONSOLIDE		-13 432	-5 489
Dotations nettes aux amortissements et provisions		188 365	163 740
Quote part de subvention virée au compte de résultat		-96	-90
Paievements en actions		0	0
Ajustement de l'actualisation de provisions et avantages au personnel		967	718
Plus et moins-values de cession		-3 712	-95
QP de résultats liée aux sociétés mises en équivalence			-68
Dividendes (titres non consolidés)		-13	-12
CAPACITE D'AUTOFINANCEMENT APRES COUT DE L' ENDETTEMENT FINANCIER NET ET IMPOT		172 079	158 704
Coût de l'endettement financier net	4	115 481	119 299
Charge d'impôt		13 502	11 427
CAPACITE D'AUTOFINANCEMENT AVANT COUT DE L' ENDETTEMENT FINANCIER NET ET IMPOT		301 063	289 430
Impôts versés		-9 611	-22 159
Variation des stocks		-10 192	-7 245
Variation des comptes clients		-31 048	-24 729
Variation des comptes fournisseurs et autres dettes (hors emprunt)		8 469	18 761
Variation des autres postes		5 896	5 302
Avantages au personnel		-84	-253
FLUX NETS DE TRESORERIE GENERES PAR L'ACTIVITE		264 492	259 109
FLUX NETS DE TRESORERIE LIES AUX INVESTISSEMENTS			
Décaissements liés aux acquisitions d'immobilisations incorporelles		-2 630	-9 731
Encaissements liés aux cessions d'immobilisations incorporelles		0	160
Décaissements liés aux acquisitions d'immobilisations corporelles		-175 452	-146 373
Encaissements liés aux cessions d'immobilisations corporelles		92 392	166
Acquisition de filiales, sous déduction de la trésorerie acquise		-96 441	-38 726
Encaissements liés aux cessions de filiales, sous déduction de la trésorerie cédée		1 000	14 235
Variation des prêts et avances consentis		426	428
Dividendes reçus des participations associées		13	12
Subventions d'investissement		0	0
FLUX NETS DE TRESORERIE LIES AUX OPERATIONS D'INVESTISSEMENT		-180 692	-179 830
FLUX NETS DE TRESORERIE LIES AUX OPERATIONS DE FINANCEMENT			
Augmentation de capital		43 000	
Dividendes mis en paiement au cours de l'exercice			
- versés aux actionnaires de la société mère			
- versés aux minoritaires des sociétés intégrées		-9	-20
Variation de l'endettement dédié aux opérations courantes (1)		-34 142	-4 185
- Encaissements liés aux nouveaux emprunts		964 142	1 800 820
- Remboursement d'emprunts		-998 284	-1 805 005
Intérêts financiers nets versés		-80 000	-70 945
FLUX NETS DE TRESORERIE LIES AUX OPERATIONS DE FINANCEMENT		-71 151	-75 150
VARIATION DE TRESORERIE		12 649	4 129
Trésorerie à l'ouverture		48 598	54 678
Incidence de la variation du cours des devises sur la trésorerie		573	-562
TRESORERIE A LA CLOTURE	7	61 820	58 245

(1) Variation nette des lignes de crédit dédiées au financement des opérations courantes

Comptes consolidés intermédiaires condensés

Variation des capitaux propres consolidés intermédiaires au 30 septembre 2014

En milliers d'euros	Capital émis	Primes liées au capital	Autres réserves	Résultats accumulés non distribués	Réserves de couverture	Réserves de conversion	Réserves sur paiements en actions	Ecarts actuariels	Impôt différé	Part du Groupe	Participations ne donnant pas le contrôle	Capitaux propres
<i>(non audité)</i>												
Solde au 31 décembre 2013	461 177	169 286	7 224	(287 758)	(10 596)	(3 148)	6 834	1 399	3 857	348 276	(847)	347 429
Augmentations de capital	36 433	6 567								43 000		43 000
Réductions de capital												
Dividendes versés aux actionnaires				-12						(12)	3	(9)
Incidence des variations de périmètre									0	0		0
Autres variations				1			0		(13)	(12)		(12)
Résultat net de la période				(13 713)						(13 713)	281	(13 432)
Gains (pertes) comptabilisés directement en capitaux propres					(6 130)	10 285		(0)	2 111	6 266	-22	6 243
Résultat global total				(13 713)	(6 130)	10 285	0	(0)	2 111	(7 448)	259	(7 189)
Solde au 30 septembre 2014	497 610	175 853	7 224	(301 482)	(16 726)	7 137	6 834	1 399	5 955	383 804	(586)	383 219
							4 599					

Contexte général et modalités d'établissement des comptes consolidés intermédiaires condensés intermédiaires condensés

Le Groupe Elis est un leader de la location et de l'entretien de textiles et des services d'hygiène en Europe continentale et au Brésil.

I – Base de préparation

Les comptes consolidés intermédiaires condensés du Groupe Elis pour la période du 1er janvier au 30 septembre 2014 ont été préparés en conformité avec la norme IAS 34 « information financière intermédiaire », norme du référentiel IFRS tel qu'adopté par l'Union Européenne. S'agissant de comptes condensés, ils n'incluent pas toute l'information requise par le référentiel IFRS et doivent être lus en relation avec les états financiers annuels du Groupe pour l'exercice clos le 31 décembre 2013. Ceux-ci ont fait l'objet d'un nouvel arrêté par le Président d'Holdelis le 25 juillet 2014 dans le cadre du projet d'admission des actions sur le marché réglementé Euronext Paris et pour les besoins du document de base du 8 septembre 2014. Ce document de base est disponible sur le site de la société www.elis.com et sur celui de l'Autorité des Marchés Financiers (www.amf-france.org).

Ils ont été préparés conformément aux normes internationales établies par l'IASB incluant : les IFRS, IAS (International Accounting Standards), complétées des interprétations formulées par l'ancien International Financial Committee (« IFRIC »), à présent appelé IFRS Interpretation Committee ou émises par l'organisme qui l'a précédé le Standing Interpretation Committee (« SIC »), approuvées par l'Union européenne et applicables à cette date. Au 30 septembre 2014, le Groupe n'applique aucune norme ou interprétation par anticipation, non approuvée par l'Union Européenne.

Les comptes présentent en milliers d'euros (sauf mention contraire) :

- l'état du résultat et l'état du résultat global consolidé,
- l'état de la situation financière consolidée,
- le tableau des flux de trésorerie,
- le tableau de variation des capitaux propres,
- l'annexe.

Ils sont présentés comparativement au bilan avec les comptes consolidés établis au 31 décembre 2013 et au compte de résultat avec les comptes consolidés intermédiaires condensés au 30 septembre 2013.

Ces comptes sont établis selon le principe de continuité d'exploitation, et selon la convention du coût historique, à l'exception des instruments financiers dérivés et des actifs financiers disponibles à la vente, qui sont évalués à la juste valeur.

II – Arrêté des comptes consolidés intermédiaires condensés

Ces comptes consolidés intermédiaires condensés ont été arrêtés par le Directoire d'Elis le 27 novembre 2014, et ont fait l'objet d'un examen par le Comité d'Audit du 26 novembre 2014 et par le Conseil de Surveillance d'Elis le 4 décembre 2014. Ils ont par ailleurs fait l'objet d'un examen limité par les commissaires aux comptes.

Méthodes et principes comptables

Bases d'évaluation utilisées pour l'établissement des comptes consolidés intermédiaires condensés

Les principes comptables retenus sont cohérents avec ceux utilisés dans la préparation des comptes consolidés annuels pour l'exercice clos le 31 décembre 2013 à l'exception de l'adoption des normes suivantes applicable aux exercices ouverts à compter du 1^{er} janvier 2014 :

- IFRS 10 « Etats financiers consolidés » ;
- IFRS 11 « Partenariats » ;
- IFRS 12 « Informations à fournir sur les intérêts détenus dans d'autres entités » ;
- IAS 27 « Etats financiers individuels » (révision 2011) ;
- IAS 28 « Participations dans des entreprises associées et des coentreprises » (révision 2011) ;
- Amendement d'IAS 32 « Compensation des actifs et passifs financiers » ;
- Amendements à IFRS 10, IFRS 11 et IFRS 12 « Dispositions transitoires » ;
- Amendements à IFRS 10, IFRS 12 et IAS 27 « Entités d'investissement » ;
- Amendement d'IAS 39 « Novation de dérivés et maintien de la comptabilité de couverture » ;
- Amendement d'IAS 36 « Informations sur la valeur recouvrable des actifs non financiers » ;

Ces amendements de normes n'ont pas d'impact significatif sur les comptes consolidés intermédiaires condensés d'Elis.

Par ailleurs, le Groupe n'a pas anticipé les normes, amendements ou interprétations dont l'application n'est pas obligatoire.

L'interprétation IFRIC 21 « Taxes prélevées par une autorité publique » d'application obligatoire au 1^{er} janvier 2015 précise que le fait générateur de l'obligation pour comptabiliser un passif au titre d'un droit ou d'une taxe exigible est l'activité qui rend le droit ou la taxe exigible, telle que prévue par les réglementations applicables. Par ailleurs, l'interprétation IFRIC 21 interdit de constater, au fur et à mesure, une dette relative à une taxe et requiert de la comptabiliser en totalité lors de la survenance du fait générateur de son exigibilité.

Le Groupe a identifié sur la France que s'il avait appliqué par anticipation l'interprétation IFRIC 21 au 1^{er} janvier 2014, l'impact possible de ce retraitement aurait majoré les capitaux propres consolidés au 1^{er} janvier 2014 d'un montant de 1,3 millions d'euros net d'impôt (2,1 millions d'euros avant impôt) au titre de la contribution sociale de solidarité des sociétés (C3S).

L'effet de l'application de cette interprétation au titre de la C3S et de la taxe foncière sur le résultat opérationnel et le résultat net de la période close le 30 septembre 2014 serait une perte respectivement de 2,1 millions d'euros et 1,3 million d'euros.

L'impact sur les autres pays est encore en cours d'identification.

Estimations et jugements comptables déterminants

La préparation des comptes intermédiaires requiert du management de procéder à des estimations et faire des hypothèses qui affectent la valeur comptable de certains éléments d'actifs et de passifs, de produits et de charges, ainsi que les informations données dans certaines notes de l'annexe. En fonction de l'évolution de ces hypothèses ou de conditions différentes de celles qui avaient été prévues, les montants figurant dans ses futurs états financiers pourraient différer des estimations actuelles.

Pour la préparation des présents comptes consolidés condensés intermédiaires, les jugements exercés par le management dans l'application des principes comptables du Groupe et les principales estimations sont identiques à ceux retenus pour l'établissement des comptes consolidés annuels au 31 décembre 2013, à l'exception de :

- l'estimation réalisée pour la comptabilisation de la charge intermédiaire d'impôt ;
- la CVAE et la participation qui sont provisionnées à 75% de la charge annuelle estimée (hors effet exceptionnel dû à la cession des sites) ;
- les engagements de retraite n'ont pas fait l'objet de nouvelles évaluations actuarielles dans le cadre des comptes consolidés intermédiaires condensés. La charge de retraite pour la période représente 75% de la charge estimée pour 2014 sur la base des données et hypothèses retenues au 31 décembre 2013.

Changement d'estimation comptable

Une étude réalisée sur la durée d'utilité réelle du textile a conduit à rallonger leur durée d'amortissement de façon prospective à compter du 1er janvier 2012. Cela a entraîné une baisse de la charge d'amortissement de 9,0 millions d'euros pour la période de 9 mois du 1^{er} janvier au 30 septembre 2013.

Produits perçus de façon saisonnière

Les produits des activités ordinaires, le résultat opérationnel récurrent et tous les indicateurs opérationnels sont sujet aux fluctuations saisonnière, en particulier du fait des congés d'été qui impactent l'activité de certaines usines. De plus, l'impact de la saisonnalité varie selon les pays dans lesquels le Groupe réalise ses opérations. Par conséquent, les résultats intermédiaires pour la période du 1^{er} janvier au 30 septembre 2014 ne reflètent pas forcément ce que seront les résultats attendus pour la totalité de l'année 2014.

Notes explicatives

Faits marquants : opérations de cession-bail

Le Groupe a finalisé, en date du 28 mars 2014, la vente portant sur les terrains et bâtiments de 17 sites industriels puis, en date du 27 juin 2014, la vente de 5 autres sites, pour un montant total de 92,9 millions d'euros. Les actifs et passifs correspondants étaient reclassés au 31 décembre 2013 au bilan en « actifs détenus en vue de la vente » et en « passifs directement liés aux actifs détenus en vue de la vente ».

Ces opérations de cession-bail ont été analysées comme débouchant sur des contrats de location simple, et comme ces opérations ont été effectuées à la juste valeur, tout profit ou perte a été enregistré immédiatement au compte de résultat et sont présentés (avec les autres charges liées) à la Note 3 – Autres produits et charges opérationnels.

Le montant total des paiements minimaux futurs à effectuer au titre de la location en vertu des contrats de location simple non résiliables (15 ans) est mentionné à la Note 11 – Engagements hors bilan.

Faits marquants : projet d'IPO

Elis a enregistré en date du 8 septembre 2014 son document de base, qui constitue la première étape de l'introduction en bourse des actions Elis sur le marché réglementé d'Euronext Paris.

Le Groupe a aussi l'intention de rembourser et refinancer une partie de sa dette au cours de l'admission à la côte de ses actions. Un accord de refinancement a été conclu le 2 septembre 2014 avec un syndicat de banques internationales. Le Nouveau Contrat de Crédit Senior inclura deux lignes de crédit pour un montant total en principal de 850 millions d'euros.

Faits marquants : acquisitions 2014

Le Groupe a procédé aux investissements suivants au cours de la période :

Au Brésil :

- acquisition le 4 février 2014 d'Atmosfera, le leader brésilien de la blanchisserie industrielle. La société emploie 3 500 personnes et a réalisé un chiffre d'affaires d'environ 280 millions de reals (soit presque 90 millions d'euros) en 2013. Cette acquisition a fortement accéléré le développement international d'ELIS. Cette transaction a été financée par une combinaison de dettes pour 90 millions d'euros et de fonds propres, via une augmentation de capital d'Holdelis souscrite par Legendre Holding 27 pour 43 millions d'euros.

Comptes consolidés intermédiaires condensés

- acquisition le 29 mai 2014 de la société brésilienne Santa Clara (Belo Horizonte - Etat du Minas Gerais, Brésil), spécialisée dans le blanchissage de linge dans le secteur de la santé et réalisant environ 850 milliers d'euros de chiffre d'affaires.
- acquisition le 2 juillet 2014 de la société brésilienne L'Acqua qui réalise un chiffre d'affaires d'environ 4,6 millions d'euros dans le secteur de la santé. Basée à Ponta Grossa (Etat du Paraná), l'Acqua emploie 200 salariés.
- acquisition le 23 septembre 2014 des actifs de Lavtec (Salvador, Etat de Bahia) qui réalise un chiffre d'affaires d'environ 1,1 million d'euros au service de clients de la santé.

En France :

- acquisition le 1^{er} avril 2014 du fonds de commerce de la Blanchisserie Mazamétaine et Castraise (Mazamet, France) et acquisition le 22 avril 2014 du fonds de commerce de la Blanchisserie Quercy Périgord (Souillac-sur-Dordogne, France). Ces regroupements d'entreprises représentaient un chiffre d'affaires d'environ 1.3 million d'euros en 2013.
- acquisition le 1^{er} juillet 2014 de la société Pro Services Environnement (PSE), (Rhône-Alpes, France). Avec un effectif de 18 collaborateurs, Pro Services Environnement sert 2 000 clients et réalise un chiffre d'affaires sur le dernier exercice fiscal de 2,2 millions d'euros de services de désinsectisation, dératisation et désinfection.

Comptes consolidés intermédiaires condensés

Principales données sur ces transactions

Les actifs et passifs identifiables à la date d'acquisition se détaillent comme suit :

(en milliers d'euros)	Juste valeur reconnue à la date d'acquisition	dont Brésil
Bilan		
Immobilisations incorporelles	18 728	18 034
Immobilisations corporelles	50 194	49 826
Actifs disponibles à la vente	0	0
Autres actifs non courants	0	0
Actifs d'impôt différé	7 597	7 597
Stocks	2 383	2 347
Clients et autres débiteurs	17 920	17 564
Actifs d'impôt exigibles	219	219
Autres actifs	88	48
Actifs financiers de gestion de trésorerie	0	0
Trésorerie et équivalents	6 050	5 761
Provisions	(10 613)	(10 613)
Passifs liés aux avantages au personnel	(27)	0
Emprunts et dettes financières	(34 573)	(34 450)
Passifs d'impôt différés	(2 877)	(2 635)
Autres passifs non courants	(855)	(855)
Provisions - part à moins d'un an	(2 479)	(2 451)
Passifs liés aux avantages au personnel - à moins d'un an	0	0
Dettes d'impôt exigible	(572)	(590)
Fournisseurs et autres créditeurs	(7 231)	(7 141)
Autres passifs	(7 233)	(6 731)
Concours bancaires courants et part des emprunts à moins d'un an	(3 878)	(3 799)
Total des actifs et passifs identifiés à la juste valeur	32 840	32 131
Participations ne donnant pas le contrôle	0	0
Ecart d'acquisition	73 508	70 071
Prix d'acquisition des titres	106 348	102 201

Flux de trésorerie liés aux acquisitions

(en milliers d'euros)	30/09/14	dont Brésil
Trésorerie nette acquise avec les filiales	6 050	5 761
Montant versé	(102 491)	(97 998)
Flux net de trésorerie	(96 441)	(92 237)

Au 30 septembre 2014, la comptabilisation initiale de ces regroupements d'entreprises est inachevée et les montants ci-dessus ne sont donc déterminés qu'à titre provisoire.

Depuis leur acquisition, les entreprises acquises ont contribué pour 62,2 millions d'euros au chiffre d'affaires et pour 4,1 millions d'euros au résultat opérationnel. Si ces acquisitions avaient eu lieu au début de l'année, le chiffre d'affaires additionnel aurait été de 10,7 millions

Comptes consolidés intermédiaires condensés

d'euros et le résultat opérationnel complémentaire (avant amortissement des relations clientèle) de 1,2 million d'euros.

Litiges

A la date d'établissement des présents comptes consolidés intermédiaires condensés, une analyse approfondie relatives à la juste valeur des passifs de ces dossiers est en cours. Par conséquent, le montant des provisions reconnues conformément à la norme IFRS3R pourrait être modifié.

Civil/Fiscaux/Sociaux

Un certain nombre de litiges sont provisionnés dans les états financiers d'Atmosfera, parmi lesquels une majorité de litiges fiscaux et sociaux.

Concurrence

La société Atmosfera a finalisé l'accord avec les autorités brésiliennes de la concurrence relative à une entente pour la fourniture de services de blanchisserie industrielle sur le marché des organismes publiques dans l'état de Rio de Janeiro et le montant comptabilisé initialement à ce titre a été ajusté.

Corruption (*Evénements postérieurs à la clôture*)

Le Groupe a eu connaissance en date du 21 novembre qu'une action publique, relative à des faits supposés de corruption dans le cadre de marchés dans l'état de Rio de Janeiro, était ouverte contre plusieurs fournisseurs de services de blanchisserie industrielle dont Atmosfera. Dans l'attente d'informations supplémentaires, la société n'est pas en mesure d'évaluer le passif éventuel encouru et l'actif compensatoire à recevoir dans le cadre de la garantie de passif.

Écarts d'acquisition résiduels

Les écarts d'acquisition résiduels correspondent à des éléments non identifiables comme la valeur des personnels du Groupe ainsi que les synergies futures attendues de l'acquisition.

Comptes consolidés intermédiaires condensés

Note 1 – Information sectorielle

Produits de l'activité ordinaire

(en millions d'euros)	2014	France	Europe	Brésil	Entités manufacturières	Eliminations & holdings	Total
Clients externes		719,5	206,5	61,5	12,7		1 000,1
Inter-secteur		1,8	0,4	0,0	6,1	(8,4)	0,0
Produits de l'activité ordinaire du secteur		721,3	206,9	61,5	18,8	(8,4)	1 000,1

(en millions d'euros)	2013	France	Europe	Brésil	Entités manufacturières	Eliminations & holdings	Total
Clients externes		710,2	194,0	0,0	18,1		922,3
Inter-secteur		1,9	1,1	0,0	6,2	(9,2)	0,0
Produits de l'activité ordinaire du secteur		712,1	195,1	0,0	24,3	(9,2)	922,3

Résultat

(en millions d'euros)	2014	France	Europe	Brésil	Entités manufacturières	Eliminations & holdings	Total
Résultat opérationnel avant autres produits et charges et avant dotation aux amortissements des relations clientèle		153,3	12,7	2,6	0,7	(0,6)	168,7
Frais financiers divers (*)		0,5	0,1	0,7	0,0	0,0	1,4
EBIT		153,8	12,8	3,3	0,8	(0,5)	170,1
Dotations aux amortissements net de la quote part de subvention virée au compte de résultat		111,8	38,5	9,8	1,0	0,0	161,1
EBITDA		265,5	51,3	13,1	1,8	(0,5)	331,2

(en millions d'euros)	2013	France	Europe	Brésil	Entités manufacturières	Eliminations & holdings	Total
Résultat opérationnel avant autres produits et charges et avant dotation aux amortissements des relations clientèle		157,5	12,3	(0,5)	1,4	(1,0)	169,7
Frais financiers divers (*)		0,4	0,1	0,0	0,1	0,0	0,6
EBIT		157,9	12,4	(0,5)	1,4	(1,0)	170,3
Dotations aux amortissements net de la quote part de subvention virée au compte de résultat		102,5	34,0	0,0	1,0	0,0	137,4
EBITDA		260,4	46,4	(0,5)	2,4	(1,0)	307,7

(*) Services bancaires et dividendes récurrents comptabilisés dans le résultat opérationnel

La définition des secteurs et les règles d'évaluation du résultat des secteurs au 30 septembre 2014 sont homogènes et pérennes avec celles retenues pour l'établissement des comptes annuels préparés dans le cadre de l'émission du Document de Base.

- L'EBIT est défini comme le bénéfice net (ou la perte nette) avant résultat financier, charge d'impôt, quote-part dans le résultat des entreprises comptabilisées selon la méthode de la mise en équivalence, amortissement des relations clientèle, pertes de valeur sur écarts d'acquisition, autres produits et charges opérationnels et frais financiers divers (services bancaires et dividendes récurrents comptabilisés dans le résultat opérationnel).
- L'EBITDA est défini comme l'EBIT, avant dotations aux amortissements net de la quote-part de subvention virée au compte de résultat.

Comptes consolidés intermédiaires condensés

Informations par rapport aux pays et segments de clientèle

(en millions d'euros)	30/09/2014	30/09/2013
<i>Hôtellerie-Restoration</i>	222,7	217,1
<i>Industrie</i>	140,7	140,6
<i>Commerce & Services</i>	255,1	255,5
<i>Santé</i>	113,7	107,8
<i>Divers</i>	- 12,7	- 10,8
France	719,5	710,2
<i>Allemagne</i>	33,0	30,8
<i>Belgique & Luxembourg</i>	22,3	24,4
<i>Espagne & Andorre</i>	46,4	38,0
<i>Italie</i>	19,3	18,5
<i>Portugal</i>	29,8	28,2
<i>Suisse</i>	54,5	53,2
<i>République Tchèque</i>	1,1	0,9
Europe	206,5	194,0
Brésil	61,5	0,0
Entités manufacturières	12,7	18,1
Produits de l'activité ordinaire	1 000,1	922,3

Note 2 – Dotations aux amortissements et aux provisions

(en milliers d'euros)	30/09/2014	30/09/2013
	9 mois	9 mois
Dotations aux amortissements		
- <i>incluses dans le "Résultat opérationnel avant autres produits et charges et avant dotation aux amortissements des relations clientèle"</i>		
Immobilisations incorporelles et corporelles	(45 689)	(42 636)
Articles textiles et tapis	(102 990)	(82 785)
Autres articles en location-entretien	(12 491)	(12 093)
Quote part de subvention virée au compte de résultat	96	90
- <i>dotation aux amortissements des relations clientèle</i>	(30 827)	(29 685)
Total des dotations aux amortissements net de la quote part de subvention virée au compte de résultat	(191 901)	(167 109)
Dotations ou reprises de provisions		
- <i>incluses dans le "Résultat opérationnel avant autres produits et charges et avant dotation aux amortissements des relations clientèle"</i>	3 131	58
- <i>figurant en "autres produits et charges opérationnels"</i>	459	3 108
Total des dotations ou reprises de provisions	3 591	3 166

L'augmentation de la charge d'amortissements du linge et tapis en 2014 par rapport à 2013 est principalement liée à l'augmentation de la durée d'amortissement du linge de 2 à 3 ans en moyenne pendant la période précédente.

La section intitulée « Changement d'estimation » sous la partie « Méthodes et principes comptables » contient des informations additionnelles sur ce sujet.

Note 3 – Autres produits et charges opérationnels

(en milliers d'euros)	30/09/2014	30/09/2013
	9 mois	9 mois
Frais d'acquisitions	(3 843)	(633)
Charges de restructuration	(467)	(886)
Coûts non capitalisables relatifs au changement de systèmes informatiques	(13 402)	(10 157)
Plus-values sur cessions de sites	3 738	0
Charges liées aux cessions de sites (participation des salariés, honoraires de conseil)	(5 053)	0
Charges de dépollution	(200)	0
Divers	(1 700)	(2 192)
Autres produits et charges opérationnels	(20 927)	(13 868)

Comptes consolidés intermédiaires condensés

Note 4 – Résultat financier

(en milliers d'euros)	30/09/2014	30/09/2013
	9 mois	9 mois
Charges financières sur emprunts et comptes courants de participation	(113 795)	(111 985)
Total coût de l'endettement financier brut	(113 795)	(111 985)
Produits et charges résultant de la négociation de dérivés	(1 963)	(7 424)
Autres produits et charges financiers	276	111
Total revenus financiers	(1 687)	(7 313)
Total coût de l'endettement financier net	(115 481)	(119 299)
Différences négatives de change	(191)	(363)
Différences positives de change	201	314
	(967)	(718)
Autres	(473)	(189)
Total autres produits et charges financiers	(1 429)	(955)
Résultat financier	(116 911)	(120 254)

Les évolutions constatées proviennent principalement :

- du changement de financement survenu au courant du mois de juin 2013.
- de l'augmentation de capital en décembre 2013, par incorporation des obligations précédemment détenues par Eurazeo et ECIP Elis.

Note 5 – Charge d'impôt sur le résultat

Le groupe comptabilise la charge d'impôt sur le résultat au titre de la période intermédiaire sur la base de la meilleure estimation du taux d'impôt annuel moyen pondéré attendu pour la totalité de la période annuelle. Ce taux est calculé sur une base par pays.

Note 6 – Regroupements d’entreprises et écarts d’acquisition

(en milliers d'euros)	30/09/2014	31/12/2013
Valeur brute	1 507 661	1 488 500
Cumul des pertes de valeur	-52 713	-48 640
Valeur nette comptable à l'ouverture	1 454 948	1 439 859
Acquisitions	73 508	20 083
Cessions	0	0
Différences de conversion	6 038	-976
Reclassement en actifs détenus en vue de la vente	0	0
Autres variations	-13	54
Variations sur montant brut	79 533	19 161
Pertes de valeur	0	-4 000
Différences de conversion	-288	-73
Reclassement en actifs détenus en vue de la vente	0	0
Variations pertes de valeur	-288	-4 073
Valeur nette comptable à la clôture	1 534 192	1 454 948
Valeur brute	1 587 194	1 507 661
Cumul des pertes de valeur	-53 002	-52 713

Tests de perte de valeur au 30 septembre 2014

Indicateurs de perte de valeur

Conformément à IAS 36, le Groupe apprécie s’il existe un quelconque indice qu’un actif puisse avoir subi une perte de valeur utilisant à la fois des sources d’informations internes et externes.

Les sources d’information externes sont essentiellement constituées par la revue du coût moyen pondéré du capital (WACC).

Les sources d’information internes sont basées sur les reporting : une baisse significative de chiffre d’affaires et/ou de profitabilité ou l’incapacité à atteindre le budget sont des indicateurs de perte de valeur.

Etant donné le contexte économique, le Groupe revoit régulièrement la performance de chaque unité génératrice de trésorerie (UGT) afin de décider s’il y a lieu de conduire un test de perte de valeur.

Après avoir revu à la fois les sources d’information internes et externes, le management n’a pas identifié d’indice de perte de valeur et par conséquent, aucun test de perte de valeur n’a été conduit au 30 septembre 2014.

Note 7 – Trésorerie et équivalents de trésorerie

Pour les besoins du tableau de flux de trésorerie, la trésorerie et équivalent de trésorerie contient :

(en milliers d'euros)	30/09/2014	31/12/2013
Comptes à vue	17 960	25 223
Dépôt à terme et valeurs mobilières de placement	45 338	24 231
Trésorerie et équivalents de trésorerie à l'actif	63 299	49 454
Découverts bancaires	-1 478	-856
Trésorerie et équivalents de trésorerie, net	61 820	48 598

Note 8 – Informations sur le capital et les réserves

Evolution du capital

Nombre d'actions au 31 décembre 2013	922 354 554
Nombre d'actions au 30 septembre 2014	995 220 818
Nombre d'actions au 6 novembre 2014	49 761 041
Nombre d'actions autorisées	49 761 041
Nombre d'actions émises et entièrement libérées	49 761 041
Nombre d'actions émises et non entièrement libérées	-
Valeur nominale de l'action	10,00
Actions de l'entité détenue par elle-même	0
Actions réservées pour une émission dans le cadre d'option et de contrat de vente	-

L'Assemblée Générale du 31 janvier 2014 a constaté l'augmentation de capital de 36,4 millions d'euros et l'inscription à un compte de prime d'émission de 6,6 millions d'euros.

Evénements postérieurs à la date de clôture relatifs au capital

L'Assemblée Générale du 8 octobre 2014 a approuvé la réduction du nombre d'actions ordinaires (une action nouvelle pour vingt actions anciennes) par le biais d'un regroupement des actions.

Comptes consolidés intermédiaires condensés

Note 9 – Endettement net

Dette consolidée

(en milliers d'euros)	30/09/2014	31/12/2013
Obligations souscrites par Eurazeo/ECIP Elis Legendre Holding 27 (PIK Bonds)	0	0
Autres emprunts obligataires	192 854	173 000
Emprunts obligataires	1 022 854	1 003 000
Financement structuré	1 007 775	994 850
Dettes de crédit bail	5 841	6 335
Autres emprunts et découverts bancaires	10 745	10 930
Compte-courant bloqué de participation des salariés	38 219	33 626
Emprunts	1 062 580	1 045 742
Intérêts courus	29 336	26 053
Frais d'émissions d'emprunts restants à amortir	-39 659	-48 047
Emprunts et dettes financières	2 075 111	2 026 748
Dont part des dettes financières à moins d'un an	121 628	118 013
Dont part des dettes financières à plus d'un an	1 953 482	1 908 735
Trésorerie et équivalents de trésorerie	63 299	49 454
Solde Endettement net	2 011 812	1 977 294
Répartition par devises des emprunts et dettes financières		
EUR	2 068 973	2 020 404
GBP		
CHF	3 720	6 344
CZK		
BRL	2 418	0
Autres		

Caractéristiques de la dette consolidée

Au 30 septembre 2014, la dette consolidée se détaille comme suit :

en milliers d'euros	30/09/2014	Taux fixe	Taux variable		Échéances des dettes
			couvert	non couvert	
Legendre Holding 27 (PIK Bonds) EURIBOR 12 mois (*) + 10,35%	199 542			199 542	Juin 2019
Senior subordinated bonds EURIBOR 3 mois (*) + 7%	381 351			381 351	Dec. 2018
Senior secured bonds 6%	457 950	457 950			Juin 2018
Autres financements structurés EURIBOR + 4,25%	980 128		735 000	245 128	Oct. 2017
Compte courant bloqué de participation	39 553	39 553			
Crédit baux	5 841	5 841			
Divers	9 267	9 267			
Découverts bancaires	1 478			1 478	
Emprunts et dettes financières	2 075 111	512 611	735 000	827 499	

(* flooré à 1%)

Par ailleurs, le Groupe dispose au 30 septembre 2014 d'une ligne de crédit non utilisée pour un montant d'environ 48,3 millions d'euros.

Note 10 – Autres informations relatives aux actifs et passifs financiers

En milliers d'euros	30/09/2014		Ventilation par catégorie d'instrument financier				
	Valeur au bilan	Juste valeur	Juste valeur par résultat	Juste valeur par capitaux propres	Prêts et créances	Dettes au coût amorti	Instruments dérivés
Actifs disponibles à la vente (non courants)	109	109		109			
Autres actifs non courants	6 652	6 652			6 652		0
Clients et autres débiteurs	359 085	359 085			359 085		
Autres actifs courants	9 081	9 081			7 241		1 840
Trésorerie et équivalents de trésorerie	63 299	63 299	63 299				
Actifs financiers	438 226	438 226	63 299	109	372 978	0	1 840
Emprunts et dettes financières	1 953 482	1 982 245				1 953 482	
Autres passifs non courants	36 177	36 177			7 426		28 751
Fournisseurs et autres créditeurs	126 293	126 293			126 293		
Autres passifs	252 197	252 197			252 197		0
Concours bancaires courants et part des emprunts à moins d'un an	121 628	132 525				121 628	
Passifs financiers	2 489 778	2 529 438	0	0	385 917	2 075 111	28 751

Note 11 – Engagements hors bilan

(en milliers d'euros)	30/09/2014	31/12/2013
Engagements donnés		
Cession et nantissement de créances à titre de garantie (*)	597 283	629 702
Nantissements hypothèques et sûretés réelles	842	839
Avals, cautions et garanties données	16 030	3 827
Garanties de passif	2 150	2 321
Autres engagements donnés		
Contrats de location simple		
- Paiements minimaux en vertu de contrats de location simple non résiliables (à moins d'un an)	2 116	1 430
- Paiements minimaux en vertu de contrats de location simple non résiliables (entre 1 et 5 ans)	8 221	14 712
- Paiements minimaux en vertu de contrats de location simple non résiliables (à plus de 5 ans)	142 700	14 860
Engagement reçus		
Nantissements hypothèques et sûretés réelles		
Avals, cautions et garanties reçues	19 811	9 927
Garanties de passif	62 246	53 793
Autres engagements reçus		

(*) Les créances cédées et nanties à titre de garantie incluent des créances recouvrables entre sociétés consolidées.

Précisions relatives aux engagements donnés

En garantie du financement souscrit par le Groupe en 2007 lors de l'acquisition de Novalis, et modifié en date du 14 juin 2013, la société Elis et certaines de ses filiales ont donné aux prêteurs, les engagements suivants :

Comptes consolidés intermédiaires condensés

Sociétés	Éléments donnés en nantissement		Autres engagements donnés (voir ci-dessous)
	Titres de la société	Comptes bancaires de la société	
Legendre Holding 27	oui		(1)
Elis	oui	oui	(2)
Novalis	oui	oui	(3)
M.A.J.	oui	oui	(3) / (4) / (5) / (6) / (7)
S.P.C.I.	oui		(8)
Pierrette T.B.A.	oui		
Grenelle Service	oui		
Les Lavandières	oui		
R.L.S.T.	oui		
Hades	oui		
Lavotel	oui		
Hedena	oui		
Kennedy Hygiene Products	oui		
Elis Brasil	oui	oui	
Atmo Holding	oui		
Leudeville Holdings	oui		

- (1) Legendre Holding 27 a nanti sa créance sur Elis au titre principalement du prêt qu'elle a consenti à Elis ;
- (2) Elis a nanti sa créance sur les vendeurs des actions Novalis et a nanti sa créance sur les fournisseurs des rapports établis à l'occasion de la cession des actions de Novalis ;
- (3) Novalis et M.A.J. ont nanti la créance de restitution relative à la convention cadre de cession Dailly de créances professionnelles portant sur les prêts et avances en comptes courants au bénéfice des sociétés du Groupe Elis, qu'elles ont chacune consenti ;
- (4) M.A.J. a consenti un nantissement portant sur la marque Elis ;
- (5) M.A.J. a nanti la créance de restitution relative à la convention cadre de cession Dailly de créances commerciales qu'elle détient vis-à-vis de ses clients et qu'elle a préalablement consenti.
- (6) M.A.J. a consenti une délégation de paiement des indemnités éventuelles à recevoir au titre de la garantie de passif octroyée par les cédants des actions des sociétés Lavotel et Hedena ;
- (7) M.A.J. a consenti un nantissement des créances qu'elle détient sur les membres du cash pool en sa qualité de pivot de trésorerie.
- (8) S.P.C.I. a nanti sa créance sur l'acquéreur des actions Molinel au titre du crédit-vendeur.

Note 12 – Parties liées

Les principales transactions au cours de la période sont celles avec la société-mère Legendre Holding 27 :

(en milliers d'euros)	Produits	Charges	Créances sur les parties liées	Dettes envers les parties liées
Entité qui a une influence significative sur le Groupe				
Legendre Holding 27 (société mère)		(15 579)		199 542

Comptes consolidés intermédiaires condensés

Note 13 – Filiales et entreprises consolidées

Les états financiers consolidés comprennent les états financiers d'Elis et les filiales énumérées dans le tableau suivant :

Dénomination	Siège social	Pays	Méthode de consolidation	% d'intérêts	% d'intérêts
				2014	2013
Elis	Puteaux	France	Société Mère	100	100
M.A.J.	Pantin	France	I.G.	100	100
Les Lavandières	Avrillé	France	I.G.	100	100
Régionale de Location et Services Textiles	Marcq en Baroeul	France	I.G.	100	100
Pierrette - T.B.A	Malzeville	France	I.G.	100	100
Le Jacquard Français	Gerardmer	France	I.G.	100	100
Elis Services	Puteaux	France	I.G.	100	100
Thimeau	Meaux	France	I.G.	100	100
Grenelle Service	Gennevilliers	France	I.G.	100	100
Maison de Blanc Berrogain	Anglet	France	I.G.	100	100
S.O.C.	Puteaux	France	I.G.	100	100
Pro Services Environnement	Vignieu	France	I.G.	100	-
Blanchisserie Poulard	Nanterre	France	I.G.	Fusion	100
Poulard 1836	Nanterre	France	I.G.	100	100
AD3	Dardilly	France	I.G.	100	100
Novalis	Puteaux	France	I.G.	100	100
S.C.I. Château de Janville	Puteaux	France	I.G.	100	100
Lovetra	St Ouen l'Aumône	France	I.G.	100	100
G.I.E. Eurocall Partners	Villeurbanne	France	I.G.	100	100
Blanchisserie Moderne	Montlouis sur Loire	France	I.G.	96	96
S.C.I. La Forge	Bondoufle	France	I.G.	100	100
Société de Participations Commerciales et Industrielles	St Ouen l'Aumône	France	I.G.	100	100
S.C.I. 2 Sapins	Grenoble	France	I.G.	100	100
SHF Holding	Puteaux	France	I.G.	100	100
SHF	Puteaux	France	I.G.	100	100
Pole Services	Puteaux	France	I.G.	100	100
Sud-Ouest Hygiène Services	Puteaux	France	I.G.	100	100
Collectivités Service	Puteaux	France	I.G.	100	100
Districlean Service	Puteaux	France	I.G.	100	100
France Tapis Hygiène Service	Marcq en Baroeul	France	I.G.	100	100
Molinel	Frelinghien	France	I.G.	-	Sortie
Guston Molinel	Frelinghien	France			

I.G. = Intégration globale
M.E.E. = Mise en équivalence

Note 14 – Evénements postérieurs à la date de clôture

A la date de présentation des états financiers consolidés, il n'y a pas eu d'événements postérieurs au 30 septembre 2014 susceptibles d'avoir un impact significatif sur la situation financière du Groupe Elis à l'exception des événements indiqués pages 17 et 23.

